



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 7 décembre 2021

Président de séance : Monsieur Charles Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Jean-Pierre DERMIT, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI, Alexandra MARTIN, Monsieur Michel ROSSI, Madame Anne SATTONNET , Monsieur Jean THAON, Monsieur Auguste VEROLA.

Suppléants : Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Didier CARRETERO, Madame Céline DUQUESNE, Monsieur Bertrand GASIGLIA, Madame Marie-Louise GOURDON, Madame Vanessa LELLOUCHE, Madame Michèle OLIVIER,

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Philippe PRADAL à Monsieur Anthony BORRE.

RAPPORT N° 21-43 - Catalogue de formations 2022

Pour l'année 2022, un calendrier prévisionnel a été élaboré avec les correspondants formation des groupements territoriaux et fonctionnels, les conseillers techniques et le groupement fonctionnel opération, étant précisé que les formations figurant dans ce document peuvent faire l'objet de modifications en fonction des impératifs opérationnels et budgétaires.

L'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations de sapeurs-pompiers volontaires et professionnels détermine l'ensemble du dispositif de formation applicable aux sapeurs-pompiers, hors membres du service de santé et de secours médical.

Le calendrier annexé au présent rapport intègre les actions de formation du ressort du service départemental d'incendie et de secours :

- formations de tronc commun (formations d'intégration ou initiales, de professionnalisation ou continues) liées aux recrutements et avancements de grade,
- formations aux spécialités (FDF, transmissions...) et formations d'adaptation aux risques locaux, conformément au SDACR (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture du Risque et au RO (Règlement Opérationnel).

D'autres organismes de formation assureront les formations « extra-départementales », tels que l'ENSOSP, l'ECASC, le CNFPT à titre payant ou grâce à la cotisation ou sur-cotisation.

Les actions de formation organisées par le groupement fonctionnel formation au bénéfice d'autres collectivités (accueil de stagiaires, réalisation de stages spécifiques, mise à disposition d'équipes pédagogiques, de matériels, etc.) feront l'objet de conventions préalables.

Le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes émettra les titres de recettes correspondants auprès des collectivités concernées, selon le barème en vigueur pour ces prestations, qui comprennent les frais d'inscription, de pédagogie et de logistique (hors hébergement et restauration du matin et du soir).

Réunion(s)	Du	Avis
CT	30/11/21	Favorable
CATSI	30/11/21	Favorable
CCDSPV	29/11/21	Favorable

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le catalogue de formations du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, pour l'année 2022.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY

CATALOGUE DES FORMATIONS



ANNEE 2022

« Se Former pour mieux Servir »

SOMMAIRE

FORMATION BREVET JSP (CODE BREVJSP- 2022- XX)	9
FORMATION COMPLEMENT JSP (CODE COMPJSP- 2022- XX)	11
FORMATION BAC PRO NIVEAU 1ERE METIER DE LA SECURITE (CODE BACPRO1- 2022- XX).....	13
FORMATION BAC PRO NIVEAU TERMINALE METIER DE LA SECURITE (CODE BACPROT- 2022- XX)	15
RELIQUAT PARCOURS 2020/ JANVIER 2021 - MODULE PROTECTION PERSONNES, BIENS, ENVIRONNEMENT (CODE M- EQPBE REL- V-2022- XX)	17
RELIQUAT PARCOURS 2020/ JANVIER 2021 - MODULE EQUIPIER INCENDIE (CODE M- EQINC REL- V-2022- XX)	20
RELIQUAT PARCOURS 2020/ JANVIER 2021 - MODULE EQUIPIER DESINCARCERATION (CODE M- EQDESINCV- REL-2022- XX)	23
FORMATION D'EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE- MODULE TRANSVERSE (CODE TRANSV 2022- XX)	26
FORMATION D'EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE- MODULE EQUIPIER SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES (CODE EQSUAPV 2022- XX)	29
FORMATION D'EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE- MODULE EQUIPIER INCENDIE PARCOURS SPV RECRUTES EN JUIN 2021 (CODE EQINCV 2022- XX)	33
FORMATION D'EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE- MODULE EQUIPIER INCENDIE (CODE EQINCV 2022- XX).....	36
FORMATION D'EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE- MODULE EQUIPIER PROTECTION DES PERSONNES, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT PARCOURS SPV RECRUTES EN JUIN 2021 (CODE EQPBEV 2022- XX).....	40
FORMATION D'EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE- MODULE EQUIPIER PROTECTION DES PERSONNES, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT (CODE EQPBEV 2022- XX).....	43
FORMATION D'EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE- MODULE EQUIPIER SECOURS ROUTIER PARCOURS SPV RECRUTES EN JUIN 2021 (CODE EQSRV 2022- XX)	47
FORMATION D'EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE- MODULE EQUIPIER SECOURS ROUTIER (CODE EQSRV 2022- XX)	50
FORMATION DE CHEF D'EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE (CODE FCEV 2022- XX)	53
FORMATION DE CHEF D'AGRES D'UN ENGIN COMPORTANT UNE EQUIPE « SUAP/ PBE » DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE (CODE FCA1EV SUAP/PBE 2022-XX)	56
FORMATION DE CHEF D'AGRES D'UN ENGIN COMPORTANT UNE EQUIPE.....	59
« SECOURS ROUTIERS » DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE (CODE FCA1EV SR 2022- XX)	59
FORMATION DE CHEF D'AGRES D'UN ENGIN COMPORTANT UNE EQUIPE.....	62
« MOYEN ELEVATEUR AERIEN » DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE (CODE FCA1EV MEA 2022- XX)	62
FORMATION DE CHEF D'AGRES D'UN ENGIN COMPORTANT UNE EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE (CODE FCA1EV 2022- XX)	65
FORMATION DE CHEF D'AGRES TOUT ENGIN DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE (CODE FCATEV 2022- XX) ..	69
FORMATION DE CHEF D'EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL (CODE FCEP 2022- XX).....	72
FORMATION DE CHEF D'AGRES D'UN ENGIN COMPORTANT UNE EQUIPE DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL (CODE FCA1EP 2022- XX)	75
FORMATION DE CHEF D'AGRES TOUT ENGIN DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL (CODE FCATEP 2022- XX)	79

FORMATION DE MAINTIEN DES ACQUIS ET DE PERFECTIONNEMENT DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE (CODE FMASPV 2022- XX).....	82
FORMATION DE MAINTIEN DES ACQUIS ET DE PERFECTIONNEMENT DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE – SECOURS A PERSONNE (CODE FMASUAP-SPV 2022- XX)	83
FORMATION DE MAINTIEN DES ACQUIS ET DE PERFECTIONNEMENT DES OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS (CODE FMAOFF 2022- XX).....	84
FORMATION D'EQUIPIER FEUX DE FORET (CODE FDF1-2022-XX).....	87
FORMATION DE CHEF D'AGRES FEUX DE FORET (CODE FDF2-2022-XX)	90
FORMATION D'EQUIPIER ET DE CHEF D'EQUIPE D.I.H (CODE EQDIH-2022-1)	93
FORMATION DE CHEF DE D.I.H (CODE CHDIH-2022-1)	95
FORMATION D'EQUIPIER BRULAGE DIRIGE (CODE EQBD-2022-1)	97
FORMATION DE RESPONSABLE DE TRAVAUX DE BRULAGE DIRIGE (CODE RTBD-2022-1)	99
FORMATION DE SAUVETEUR GRIMP (CODE IMP2-2022-1)	101
FORMATION D'AGENT DE PREVENTION (CODE PRV1-2022-1)	103
FORMATION D'EQUIPIER SAUVETAGE DEBLAIEMENT (CODE SDE1 2022- XX).....	105
FORMATION DE CHEF D'UNITE SAUVETEUR DEBLAYEUR (CODE SDE2 2022- XX)	107
FORMATION D'EQUIPIER ET CHEF D'EQUIPE RECONNAISSANCE – RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES (CODE RCH1 2022- XX).....	109
FORMATION D'EQUIPIER ET CHEF D'EQUIPE INTERVENTION – RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES (CODE RCH2 2022- XX)	111
FORMATION SURVEILLANT DE BAINADE ET ACTIVITES NAUTIQUES (CODE SBAN 2022- XX).....	113
FORMATION DE RECYCLAGE DU BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (CODE MABNSSA 2022- XX).....	115
FORMATION DE CONDUCTEUR ET SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE « CODSSR » (CODE CODSSR 2022- XX).....	117
FORMATION DE CONDUCTEUR ENGIN-POMPE MENTION PL « COD1PL » (CODE COD1PL 2022- XX).....	121
FORMATION DE CONDUCTEUR DE VEHICULE TOUT TERRAIN « COD2PL » (CODE COD2PL 2022- XX)	124
FORMATION DE CONDUCTEUR D'UN MOYEN ELEVATEUR AERIEN « COD6 » (CODE COD6 2022- XX).....	127
FORMATION COMPLEMENTAIRE DE CONDUCTEUR D'UN MOYEN ELEVATEUR AERIEN DU GROUPE A « COD6GA » (CODE COD6GA 2022 XX)	130
FORMATION COMPLEMENTAIRE DE CONDUCTEUR D'UN MOYEN ELEVATEUR AERIEN DU GROUPE C « COD6GC » (CODE COD6GC 2022- XX).....	132
FORMATION PERMIS C CODE DES MARCHES « CODC » (CODE CODC 2022- XX)	134
FORMATION PERMIS C SOUS CONVENTIONS « CODC » (CODE CODC 2022- XX)	137
FORMATION DE MAINTIEN DES ACQUIS DU CONDUCTEUR DE VEHICULE TOUT TERRAIN « MACOD2PL » (CODE MACOD2PL 2022- XX)	140
FORMATION MAINTIEN DES ACQUIS DE CONDUCTEUR D'UN MOYEN ELEVATEUR AERIEN DU GROUPE D « MACOD6GD » (CODE MACOD6GD 2022- XX).....	142
FORMATION MAINTIEN DES ACQUIS DE CONDUCTEUR D'UN MOYEN ELEVATEUR AERIEN DU GROUPE E « MACOD6GE » (CODE MACOD6GE 2022- XX).....	144
FORMATION MAINTIEN DES ACQUIS DE CONDUCTEUR D'UN MOYEN ELEVATEUR AERIEN DU GROUPE F « MACOD6GF » (CODE MACOD6GF 2022- XX)	147

FORMATION MAINTIEN DES ACQUIS DE CONDUCTEUR D'UN MOYEN ELEVATEUR AERIEN DU GROUPE G « MACOD6GG » (CODE MACOD6GG 2022- XX).....	149
FORMATION MAINTIEN DES ACQUIS DE DU CONDUCTEUR DE TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE TMD « MACODTMD » (CODE MACODTMD 2022- XX).....	151
FORMATION MAINTIEN DES ACQUIS SUR L'UTILISATION DU MATERIEL DE FORCE « MAMATFORC » (CODE MAMATFORC 2022- XX)	153
FORMATION D'ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITE (CODE APROX-2022-XX).....	155
FORMATION D'OPERATEUR DE SALLE OPERATIONNELLE (CODE OSO- 2022- XX).....	157
FORMATION DE CHEF DE SALLE OPERATIONNELLE (CODE CDSO- 2022- XX)	159
FORMATION MAINTIEN DES ACQUIS D'OPERATEUR DE SALLE OPERATIONNELLE (CODE OSO- 2022- XX)	161
PREFORMATION CYN MODULE C (CODE CYNC- 2022-1)	163
CONDUCTEUR CYNOTECHNIQUE CYN 1 (CODE CYN1-2022-1).....	165
FORMATION DES REFERENTS EN HYGIENE (CODE REFHYG- 2022-1)	167
PRE SELECTION IBNB (CODE FDN-PRES 2022-1)	169
FORMATION DE MAINTIEN DES ACQUIS ET DE PERFECTIONNEMENT DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS (CODE FMAFPS 2022-XX)	171
SEMINAIRE FORMATEUR DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS (CODE FMAFPS 2022-XX).....	173
FORMATION DE MAINTIEN DES ACQUIS ET DE PERFECTIONNEMENT CONCEPTEUR DE FORMATION (CODE FMA-CFOR-2022-XX)	175
FORMATION DE MAINTIEN DES ACQUIS ET DE PERFECTIONNEMENT FORMATEUR ACCOMPAGNATEUR (CODE FMA-FORACC-2022-XX)	177
FORMATION DE MAINTIEN DES ACQUIS ET DE PERFECTIONNEMENT ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITE (CODE FMA-APROX-2022-XX)	179
FORMATION DE MAINTIEN DES ACQUIS ET DE PERFECTIONNEMENT OFFICIER SIC (CODE FMA-OFFSIC 2022- XX)	181
FORMATION DE MAINTIEN DES ACQUIS DES CHEFS DE GROUPE FEUX DE FORETS (CODE FMAFDF3-2022-XX)	183
FORMATIONS ENSOSP.....	186
FORMATIONS ECASC	188
FORMATIONS BMPM	190
FORMATIONS CNFPT- REFERENTIEL SAPEUR- POMPIER	191
CNFPT – FORMATIONS PATS ET HORS REFERENTIEL SPP	194
DEMANDES DE PREPARATIONS AUX CONCOURS OU EXAMENS PROFESSIONNELS	199
ORGANISMES EXTERIEURS	200
FORMATIONS PATS ET HORS REFERENTIEL SPP	200
FORMATIONS PATS ET HORS REFERENTIEL SPP	201
A ORGANISER EN INTRA	201
LES ACTIVITES SPORTIVES.....	202

Dispositions administratives et financières

Modalités d'inscription

Les agents désireux de participer à l'un des stages proposés dans ce calendrier, organisé par le Groupement Fonctionnel Formation Sport ou par un des organismes de formation extérieurs, devront adresser leur demande, par la voie hiérarchique, en utilisant :

- L'application WEBFOR

Les critères de choix des candidatures tiendront compte :

- Du cadre et des orientations de l'établissement,
- Du respect des conditions d'admission,
- De l'avis hiérarchique justifiant la candidature,
- Des besoins opérationnels ou de service.

Les candidatures, avec avis motivés, devront être validées via WEBFOR au plus tard **2 MOIS AVANT LE DEBUT DE CHAQUE STAGE**.

Convocation

Un mois avant le début de l'action de formation, le Groupement Formation-Sport adressera, sous couvert de la voie hiérarchique, à chacun des participants, stagiaires et chargés d'encadrement :

- Une convocation,
- Éventuellement un ordre de mission, **sur demande de l'intéressé**. La demande devant être parvenue au Groupement Fonctionnel Formation-Sport au moins 6 jours ouvrables avant le début du stage (cas des stages hors département ou de l'utilisation d'un véhicule personnel).

Tout candidat ne se présentant pas à un stage devra obligatoirement motiver son absence par téléphone puis par écrit, sous couvert de la voie hiérarchique, dans le délai le plus bref.

Apprenants et Formateurs

Devront se présenter aux dates et heures indiquées, munis des matériels et effets précisés dans la convocation.

Indemnisation :

Les dossiers de demande d'indemnisation de frais devront comprendre les pièces suivantes :

- Convocation,
- Ordre de mission avec les pièces justificatives (*dûment signés par l'agent et son supérieur hiérarchique*)
- Copie de la carte grise (*en cas d'utilisation d'un véhicule personnel*)
- Original des titres de transport
- Justificatifs de dépense de repas et hébergement
- Photocopie de l'attestation de participation au stage

Les demandes sont à adresser au bureau des déplacements du groupement des Affaires Financières et de la Commande Publique du SDIS.

Hébergement

Pour les formations organisées au Centre de Formation Départemental (CFD06) - site de Saint Vallier de Thiey et de Cagnes-sur-Mer, et dont la durée est supérieure à une journée, les participants peuvent bénéficier d'un hébergement sur place.

Dans ce cas, ils doivent en formuler la demande auprès du GFFS, au moins **15 jours avant le début de l'action de formation.**

Ce délai dépassé, aucune réservation ne pourra être prise en compte.

Diplômes et attestations de stage

A la fin du parcours de formation, une attestation individuelle de suivi sera remise au stagiaire.

Les originaux des diplômes, attestations de formation seront transmis aux intéressés, sous couvert de la voie hiérarchique, par le Groupement Fonctionnel Formation-Sport.

La copie de ces documents sera versée aux dossiers individuels des agents, tenus par le groupement Ressources Humaines et Développement du Volontariat.

Divers

En plus des actions de formation organisées par le G.F.F.S. et prévues dans ce calendrier, il est possible de candidater pour une formation organisée par :

- L'ENSOSP,
- Le CNFPT,
- L'ECASC Valabre,
- L'ANENA,
- Le BMPM
-

Ces formations s'inscrivent dans les limites budgétaires prévues au budget de l'année de référence et font l'objet en dernier ressort d'un arbitrage du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Sites de Formation

Le G.F.F.S. dispose de plusieurs sites pour assurer la mise en œuvre des formations :

- CFD 06- Site de Cagnes-sur-Mer
- CFD 06- Site de Saint Vallier de Thiey
- Sites de formation chargés de mission dans les Compagnies

Ingénierie pédagogique

Les formations opérationnelles et d'encadrement, comme certaines formations de spécialités, bénéficient de parcours rénovés. L'approche par les compétences prendra alors toute sa dimension.

Les formations intéressées s'articuleront en plusieurs temps :

- L'autodiagnostic : cette journée « cible » doit permettre à l'équipe pédagogique de diagnostiquer les compétences déjà acquises par l'apprenant et de définir son parcours de formation personnalisé.
- La Formation Ouverte A Distance : cet outil permet les apports de connaissances et de valider en partie la formation.
- Le tutorat : dès son inscription, l'apprenant est accompagné par un accompagnateur de proximité de son unité. Il est en relation avec l'équipe pédagogique pour personnaliser l'accompagnement.
- Le présentiel : l'apprenant construit ses compétences grâce à des mises en situation professionnelles d'apprentissage (MSP) et des ateliers pédagogiques personnalisés (APP) proposés par le formateur-accompagnateur. Le degré de complexité est progressif pour amener l'apprenant jusqu'à la phase d'acquisition (MSP acquisition).
- L'immersion professionnelle : des périodes en immersion au sein d'un CIS Mixte seront proposés en fonction de la formation.
- Les intersessions : ces périodes s'intercalent entre les phases d'apprentissages et ont pour vocation de permettre à l'apprenant de travailler avec son tuteur sur la base d'un plan d'action personnalisé.

L'autoévaluation accompagnée réalisée à la fin de chaque MSP oriente les apprentissages afin de réunir les conditions de la réussite de l'apprenant.

En fin de formation, un plan de développement des compétences sera proposé à chaque stagiaire.

Le livret individuel de compétences regroupe les éléments de progression et assure la traçabilité des apprentissages. A la fin de la formation, ce document permet de certifier les compétences de l'apprenant.

Avertissement :

LES FORMATIONS PLANIFIEES DANS CE CATALOGUE PEUVENT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS EN FONCTION NOTAMMENT DES IMPERATIFS OPERATIONNELS OU BUDGETAIRES.

Les formations opérationnelles et d'encadrement des Sapeurs-pompiers



Formation Brevet JSP (Code BREVJSP- 2022- XX)

Objectifs de la formation

Obtenir le Brevet National de Jeune Sapeur-pompier

Public

Jeune Sapeur-Pompier

Prérequis

Avoir effectué 3 ou 4 années dans une section de « Jeunes Sapeurs-Pompiers » et être dans l'année de ses 18 ans.

Effectif autorisé

16 stagiaires par session maximum

Durée

2 jours

Evaluateur

1 BNSSA
1 EAP
10 évaluateurs

Moyens pédagogiques et techniques

- Mises en situation professionnelle

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- Validation épreuve sportive
- Validation de l'épreuve écrite : 60% de bonnes réponses
- Validation des MSP d'acquisition

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer un diplôme de « Brevet de jeune sapeur-pompier ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
BREVJSP-2022-1	2 et 3 avril 2022	A définir

Contact

**Responsable
départementale :**
Stéphanie PERRERA

Téléphone :
04.92.38.24.22

Mail :
stephanie.perrera@sdis06.fr

Organisateur :
Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :
04.92.13.73.27

Mail :
franck.beautier@sdis06.fr

Assistante :
Cécile COURCY

Téléphone :
04.93.80.34.60

Mail :
cecile.courcy@sdis06.fr

Formation Complément JSP (Code COMPJSP- 2022- XX)

Objectifs de la formation

Compléter les compétences obtenues à la suite de l'obtention du brevet JSP, afin d'acquérir la Formation initiale de sapeur-pompier volontaire.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire

Prérequis

Être recruté par le SDIS en qualité de sapeur-pompier volontaire et titulaire du Brevet « Jeunes Sapeurs-Pompiers »

Effectif autorisé

12 stagiaires

Durée

6 à 13 jours maximum (parcours adapté en fonction des compétences à valider)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié « Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 6 stagiaires (dont un formateur de premiers secours pour le module SUAP)

Compétences visées

Compétences de la FI SPV non validées par le brevet JSP

Moyens pédagogiques et techniques

Formation Ouverte A Distance

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

COEPT

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition et par domaine d'activité.
- Validation d'un QCM en FOAD

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage. Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme d'« Equipier- sapeur-pompier volontaire ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
COMPJSP-2022-1	A définir	A définir
COMPJSP-2022-2	A définir	A définir
COMPJSP-2022-3	A définir	A définir

Contact

**Responsable
départementale :**
Stéphanie PERRERA

Téléphone :
04.92.38.24.22

Mail :
stephanie.perrera@sdis06.fr

Organisateur :
Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :
04.92.13.73.27

Mail :
franck.beautier@sdis06.fr

Assistante :
Cécile COURCY

Téléphone :
04.93.80.34.60

Mail :
cecile.courcy@sdis06.fr

Formation BAC PRO niveau 1ère Métier de la Sécurité (Code BACPRO1-2022- XX)

Objectifs de la formation

Obtenir la formation ou l'équivalence de la formation de sapeur-pompier volontaire

Public

Lycéen au BAC PRO MS

Prérequis

Aucun

Effectif autorisé

26 stagiaires

Durée

4 semaines de PFMP soit 160 heures

Encadrement

1 Formateur accompagnateur pour 6 stagiaires (dont un moniteur de premiers secours pour le module SUAP)

Compétences visées

Compétences de la FI SPV module transverse et SUAP

Moyens pédagogiques et techniques

Formation Ouverte A Distance
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de présence au stage.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
BACPRO1-2022-HUT	07/06 au 01/07	Lycée HUTINEL
BACPRO1-2022-PALM	30/05 au 24/06	Lycée les Palmiers

Contact

Organisateur :

Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :

04.92.13.73.27

Mail :

franck.beautier@sdis06.fr

Assistante :

Cécile COURCY

Téléphone :

04.93.80.34.60

Mail :

cecile.courcy@sdis06.fr

Responsable Lycée Hutinel :

Stéphane ANDREU

Téléphone :**Mail :**

stephane.andreu@sdis06.fr

Responsable Lycée Les Palmiers :

Frédéric GUERIN

Téléphone :**Mail :**

frederic.guerin@sdis06.fr

Formation BAC PRO niveau Terminale Métier de la Sécurité (Code BACPROT- 2022- XX)

Objectifs de la formation

Obtenir la formation ou l'équivalence de la formation de sapeur-pompier volontaire

Public

Lycéen au BAC PRO MS - Terminale

Prérequis

Avoir validé l'année de première du BAC PRO MS

Effectif autorisé

16 stagiaires par session maximum

Durée

8 semaines de PFMP soit 320 heures

Encadrement

1 Formateur accompagnateur pour 6 stagiaires (dont un formateur de premiers secours pour le module SUAP)

Compétences visées

Compétences de la FI SPV module Incendie et Protection des personnes des biens, et de l'environnement.

Moyens pédagogiques et techniques

Formation Ouverte A Distance
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de présence au stage.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
BACPROT-2022-HUT	24/01 au 04/02 21/02 au 01/04	A déterminer
BACPROT-2022-PALM	24/01 au 04/02 21/02 au 01/04	CIS CONTES

Contact

Organisateur :

Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :

04.92.13.73.27

Mail :

franck.beautier@sdis06.fr

Assistante :

Cécile COURCY

Téléphone :

04.93.80.34.60

Mail :

cecile.courcy@sdis06.fr

Responsable Lycée Hutinel :

Stéphane ANDREU

Téléphone :**Mail :**

stephane.andreu@sdis06.fr

Responsable Lycée Les Palmiers :

Frédéric GUERIN

Téléphone :**Mail :**

frederic.guerin@sdis06.fr

Reliquat Parcours 2020/ janvier 2021 - Module Protection Personnes, Biens, Environnement (Code M- EQPBE Rel- V-2022- XX)

Objectifs de la formation

Intervenir au sein d'une équipe de protection des personnes, des biens et de l'environnement sous l'autorité d'un chef d'agrès.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire.

Prérequis

Avoir certifié le Module Transverse de l'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire
Avoir suivi les apprentissages en CIS sur la manipulation des échelles à main, le lot de sauvetage et de protection contre les chutes (LSPCC) et l'outil de forçement à main

Effectif autorisé

12 stagiaires par session.

Durée

La durée de la formation est de 20 heures :

16 heures de présentiel (APP/ MSP)

4 heures de FOAD

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur pour 6 stagiaires en présentiel

1 expert en sauvetage animalier

Compétences visées

Module Equipier OD
Participer à la protection des personnes et des biens
Participer à la protection de l'environnement
Intervenir lors d'évènements climatiques
Intervenir en présence d'un animal blessé, en danger ou menaçant
Procéder à la destruction d'hyménoptères

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites du bureau formation de la Compagnie

Matériels de base du VTU

2 VTU

Formation Ouverte A Distance

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition
- De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM en FOAD

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme d'« Equipier- sapeur-pompier volontaire », mention OPERATIONS DIVERSES.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
M- EQPBE-Rel-V 2022- 1	A définir	A définir
M- EQPBE-Rel-V 2022- 2	A définir	A définir
M- EQPBE-Rel-V 2022- 3	A définir	A définir

Contact

Organisateur :

A/C David MAXIMIL

Téléphone :

06.49.67.66.33

Mail :

david.maximil@sdis06.fr

Assistants:

Johanna LO NEGRO

Valérie CIAVALDINI

Téléphone :

04.92.13.46.42

04.92.13.46.49

Mail :

johanna.lo-negro@sdis06.fr

valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

Parcours conforme à l'arrêté du 22/08/2019

Reliquat Parcours 2020/ janvier 2021 - Module Equipier Incendie (Code M- EQINC Rel- V-2022- XX)

Objectifs de la formation

Intervenir au sein d'une équipe de lutte contre l'incendie sous l'autorité d'un chef d'équipe, ou d'un chef d'agrès.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire.

Prérequis

Avoir certifié le Module Transverse de l'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire

Effectif autorisé

12 stagiaires par session.

Durée

La durée de la formation est de 68 heures :

4 heures en Formation Ouverte A Distance (FOAD)

64 heures de présentiel (APP/ MSP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié

« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur pour 6 stagiaires en présentiel

3 Formateurs « incendie » (séquence CSF)

Compétences visées

Module Equipier INC

Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité
Prendre en compte les impliqués
Analyser l'environnement opérationnel
Identifier les risques
Mettre en place les zonages opérationnels
Réaliser un dispositif d'extinction
Exploiter les capacités des équipements d'extinction

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites du bureau formation de la Compagnie
Matériels d'incendie et de sauvetage de base
2 engins pompe
Formation Ouverte A Distance
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition (1 MSP Sauvetage/ 1 MSP extinction)
De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM en FOAD

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.
Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme d' « Equipier- sapeur-pompier volontaire », mention INCENDIE.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
EQINC A-Rel- V 2022- 1	A définir	A définir
EQINC A-Rel- V 2022- 2	A définir	A définir

Session	Dates	Lieu de Formation
EQINC B-Rel- V 2022- 1	A définir	A définir
EQINC B-Rel- V 2022- 2	A définir	A définir

Contact

Organisateur :

A/C David MAXIMIL

Téléphone :

06.49.67.66.33

Mail :

david.maximil@sdis06.fr

Assistants:

Johanna LO NEGRO

Valérie CIAVALDINI

Téléphone :

04.92.13.46.42

04.92.13.46.49

Mail :

johanna.lo-negro@sdis06.fr

valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

Parcours conforme à l'arrêté du 22/08/2019

Reliquat Parcours 2020/ janvier 2021 - Module Equipier Désincarcération (code M- EQDésincV-Rel-2022- XX)

Objectifs de la formation

Intervenir au sein d'une équipe de secours routier sous l'autorité d'un chef d'agrès.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire.

Prérequis

Avoir certifié le Module Equipier SUAP

Effectif autorisé

12 stagiaires par session.

Durée

La durée de la formation est de 20 heures :

4 heures en Formation Ouverte A Distance (FOAD)

16 heures de présentiel (APP/ MSP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur « secours routiers » pour 6 stagiaires en présentiel

1 Médecin du SSSM

Compétences visées

Module Equipier SR
Assurer le balisage et la protection d'un accident routier
Désincarcérer une victime
Participer à l'extraction de la victime

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites du bureau formation de la Compagnie

1 VSR

1 VSAV

Formation Ouverte A Distance

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition

De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM en FOAD

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Les stagiaires ayant validé leur formation se voit délivrer un diplôme de « Equipier- sapeur-pompier volontaire », mention SECOURS ROUTIER.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
M- EQDésincV-Rel-2022-1	A définir	A définir
M- EQDésincV-Rel-2022-2	A définir	A définir
M- EQDésincV-Rel-2022-3	A définir	A définir
M- EQDésincV-Rel-2022-4	A définir	A définir

Contact

Organisateur :

A/C David MAXIMIL

Téléphone :

06.49.67.66.33

Mail :

david.maximil@sdis06.fr

Assistantes :

Johanna LO NEGRO

Valérie CIAVALDINI

Téléphone :

04.92.13.46.42

04.92.13.46.49

Mail :johanna.lo-negro@sdis06.fr

valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

Parcours conforme à l'arrêté du 22/08/2019

Formation d'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire- Module Transverse (code TRANSV 2022- XX)

Objectifs de la formation

- Intégrer l'environnement du SDIS
- Intervenir en qualité d'équipier en prompt secours

Public

Sapeur-Pompier Volontaire ayant notifié son premier engagement.

Prérequis

Sans objet.

Effectif autorisé

12 stagiaires par session.

Durée

La durée de la formation est de 54 heures :

- 6 heures en Formation Ouverte A Distance (FOAD)
- 48 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

- Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié « Accompagnateur de proximité »
- 1 Formateur pour 6 stagiaires en présentiel
- 1 groupe d'Educateur d'Activités Physiques
- 1 expert en psychologie de la CAMPSY
- 1 expert SSQVS

Compétences visées

Module Transverse	
• Préserver sa santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité • Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions • Contribuer au bien vivre ensemble • Préserver son potentiel physique et psychologique • Contrôler ses équipements de protection individuelle	• Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans • Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale • Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale • Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert
• Analyser le contexte, identifier les situations complexes et/ ou à risques • S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances	

Moyens pédagogiques et techniques

- Equipements et sites du CFD 06
- CEPARI
- Générateur de foyer écologique, extincteurs d'entraînement
- Matériel de formation en « premiers secours »
- Formation Ouverte A Distance
- Mises en situation professionnelle
- Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition pour l'activité « prompt secours »
- De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM en FOAD

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage. Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer une attestation de réussite « Module Transverse – Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
TRANSV 2022- 1	A définir	A définir
TRANSV 2022- 2	A définir	A définir
TRANSV 2022- 3	A définir	A définir
TRANSV 2022- 4	A définir	A définir
TRANSV 2022- 5	A définir	A définir
TRANSV 2022- 6	A définir	A définir
TRANSV 2022- 7	A définir	A définir
TRANSV 2022- 8	A définir	A définir
TRANSV 2022- 9	A définir	A définir
TRANSV 2022- 10	A définir	A définir
TRANSV 2022- 11	A définir	A définir
TRANSV 2022- 12	A définir	A définir
TRANSV 2022- 13	A définir	A définir
TRANSV 2022- 14	A définir	A définir
TRANSV 2022- 15	A définir	A définir
TRANSV 2022- 16	A définir	A définir
TRANSV 2022- 17	A définir	A définir
TRANSV 2022- 18	A définir	A définir
TRANSV 2022- 19	A définir	A définir
TRANSV 2022- 20	A définir	A définir
TRANSV 2022- 21	A définir	A définir

Contact

Organisateur :
A/C David MAXIMIL

Téléphone :
06.49.67.66.33

Mail :
david.maximil@sdis06.fr

Assistantes:
Johanna LO NEGRO
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.42
04.92.13.46.49

Mail :
johanna.lo-negro@sdis06.fr
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

Parcours conforme à l'arrêté du 22/08/2019

Formation d'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire- Module Equipier Secours d'Urgence Aux Personnes (code EQSUAPV 2022- XX)

Objectifs de la formation

Intervenir au sein d'une équipe de Secours d'Urgence Aux Personnes sous l'autorité d'un chef d'agrès.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire.

Prérequis

Avoir certifié le Module Transverse de l'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire

Effectif autorisé

12 stagiaires par session.

Durée

La durée de la formation est de 54 heures :

2 heures en Formation Ouverte A Distance (FOAD)

40 heures de présentiel (APP/ MSP)

12 heures en immersion dans un centre de secours mixte

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur en premiers secours pour 6 stagiaires en présentiel

1 Médecin du SSSM

1 expert en psychologie de la CAMPSY

Compétences visées

Module Equipier SUAP

Veiller à la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
S'intégrer dans la chaîne du secours d'urgence aux personnes en qualité d'équipier
Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur
Réaliser des gestes techniques adaptés à l'état d'une victime
Conditionner une personne victime d'un accident traumatique du squelette
Transporter une victime
Veiller au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites du bureau formation de la Compagnie
Matériel de formation en « premiers secours »
1 à 2 VSAV
Formation Ouverte A Distance
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés
Immersion professionnelle

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition pour l'activité « prompt secours »
De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM en FOAD

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.
Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme d'« Equipier- sapeur-pompier volontaire », mention SUAP.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
EQSUAPV 2022- 1	A définir	A définir
EQSUAPV 2022- 2	A définir	A définir
EQSUAPV 2022- 3	A définir	A définir
EQSUAPV 2022- 4	A définir	A définir
EQSUAPV 2022- 5	A définir	A définir
EQSUAPV 2022- 6	A définir	A définir
EQSUAPV 2022- 7	A définir	A définir
EQSUAPV 2022- 8	A définir	A définir
EQSUAPV 2022- 9	A définir	A définir
EQSUAPV 2022- 10	A définir	A définir
EQSUAPV 2022- 11	A définir	A définir
EQSUAPV 2022- 12	A définir	A définir
EQSUAPV 2022- 13	A définir	A définir
EQSUAPV 2022- 14	A définir	A définir
EQSUAPV 2022- 15	A définir	A définir
EQSUAPV 2022- 16	A définir	A définir
EQSUAPV 2022- 17	A définir	A définir
EQSUAPV 2022- 18	A définir	A définir
EQSUAPV 2022- 19	A définir	A définir
EQSUAPV 2022- 20	A définir	A définir
EQSUAPV 2022- 21	A définir	A définir

Contact

Organisateur :

A/C David MAXIMIL

Téléphone :

06.49.67.66.33

Mail :

david.maximil@sdis06.fr

Assistants:

Johanna LO NEGRO

Valérie CIAVALDINI

Téléphone :

04.92.13.46.42

04.92.13.46.49

Mail :

johanna.lo-negro@sdis06.fr

valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

Parcours conforme à l'arrêté du 22/08/2019

Formation d'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire- Module Equipier INCENDIE Parcours SPV recrutés en juin 2021 (code EQINCV 2022- XX)

Objectifs de la formation

Intervenir au sein d'une équipe de lutte contre l'incendie sous l'autorité d'un chef d'équipe, ou d'un chef d'agrès.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire.

Prérequis

Avoir certifié le Module Transverse de l'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire

Effectif autorisé

12 stagiaires par session.

Durée

La durée de la formation est de 68 heures :

4 heures en Formation Ouverte A Distance (FOAD)

64 heures de présentiel (APP/ MSP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié

« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur pour 6 stagiaires en présentiel

3 Formateurs « incendie » (séquence CSF)

Compétences visées

Module Equipier INC

Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité
Prendre en compte les impliqués
Analyser l'environnement opérationnel
Identifier les risques
Mettre en place les zonages opérationnels
Réaliser un dispositif d'extinction
Exploiter les capacités des équipements d'extinction

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites du bureau formation de la Compagnie
Matériels d'incendie et de sauvetage de base
2 engins pompe
Formation Ouverte A Distance
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition (1 MSP Sauvetage/ 1 MSP extinction)
De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM en FOAD

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.
Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme d' « Equipier- sapeur-pompier volontaire », mention INCENDIE.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
EQINC A V 2022- 1	5 au 8 février	Cagnes
EQINC A V 2022- 2	29, 30 janvier et 5, 6 février	Nice 1
EQINC A V 2022- 3	7 au 10 février	Nice 2
EQINC A V 2022- 4	22, 23, 29 et 30 janvier	La Turbie
EQINC A V 2022- 5	20 au 23 janvier	Antibes

Session	Dates	Lieu de Formation
EQINC B V 2022- 1	25, 26 février, 5, 6, 12 et 13 mars	Menton
EQINC B V 2022- 2	15, 16 et du 18 au 21 avril	Cagnes
EQINC B V 2022- 3	9, 10, 21 au 24 avril	Nice 1
EQINC B V 2022- 4	11 au 16 avril	Nice 2
EQINC B V 2022- 5	1 au 6 février	La Turbie
EQINC B V 2022- 6	18 au 20 février, 4 au 6 mars	Antibes

Contact

Organisateur :
A/C David MAXIMIL

Téléphone :
06.49.67.66.33

Mail :
david.maximil@sdis06.fr

Assistantes:
Johanna LO NEGRO
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.42
04.92.13.46.49

Mail :
johanna.lo-negro@sdis06.fr
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

Parcours conforme à l'arrêté du 22/08/2019

Formation d'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire- Module Equipier INCENDIE (code EQINCV 2022- XX)

Objectifs de la formation

Intervenir au sein d'une équipe de lutte contre l'incendie sous l'autorité d'un chef d'équipe, ou d'un chef d'agrès.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire.

Prérequis

Avoir certifié le Module Transverse de l'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire

Effectif autorisé

12 stagiaires par session.

Durée

La durée de la formation est de 68 heures :

4 heures en Formation Ouverte A Distance (FOAD)

64 heures de présentiel (APP/ MSP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié

« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur pour 6 stagiaires en présentiel

3 Formateurs « incendie » (séquence CSF)

Compétences visées

Module Equipier INC

Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité
Prendre en compte les impliqués
Analyser l'environnement opérationnel
Identifier les risques
Mettre en place les zonages opérationnels
Réaliser un dispositif d'extinction
Exploiter les capacités des équipements d'extinction

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites du bureau formation de la Compagnie
Matériels d'incendie et de sauvetage de base
2 engins pompe
Formation Ouverte A Distance
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition (1 MSP Sauvetage/ 1 MSP extinction)
De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM en FOAD

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.
Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme d'« Equipier- sapeur-pompier volontaire », mention INCENDIE.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
EQINC A V 2022- 6	A définir	A définir
EQINC A V 2022- 7	A définir	A définir
EQINC A V 2022- 8	A définir	A définir
EQINC A V 2022- 9	A définir	A définir
EQINC A V 2022- 10	A définir	A définir
EQINC A V 2022- 11	A définir	A définir
EQINC A V 2022- 12	A définir	A définir
EQINC A V 2022- 13	A définir	A définir
EQINC A V 2022- 14	A définir	A définir
EQINC A V 2022- 15	A définir	A définir
EQINC A V 2022- 16	A définir	A définir
EQINC A V 2022- 17	A définir	A définir
EQINC A V 2022- 18	A définir	A définir
EQINC A V 2022- 19	A définir	A définir
EQINC A V 2022- 20	A définir	A définir
EQINC A V 2022- 21	A définir	A définir
EQINC A V 2022- 22	A définir	A définir
EQINC A V 2022- 23	A définir	A définir
EQINC A V 2022- 24	A définir	A définir
EQINC A V 2022- 25	A définir	A définir
EQINC A V 2022- 26	A définir	A définir

Session	Dates	Lieu de Formation
EQINC B V 2022- 7	A définir	A définir
EQINC B V 2022- 8	A définir	A définir
EQINC B V 2022- 9	A définir	A définir
EQINC B V 2022- 10	A définir	A définir
EQINC B V 2022- 11	A définir	A définir
EQINC B V 2022- 12	A définir	A définir
EQINC B V 2022- 13	A définir	A définir
EQINC B V 2022- 14	A définir	A définir
EQINC B V 2022- 15	A définir	A définir
EQINC B V 2022- 16	A définir	A définir
EQINC B V 2022- 17	A définir	A définir
EQINC B V 2022- 18	A définir	A définir
EQINC B V 2022- 19	A définir	A définir
EQINC B V 2022- 20	A définir	A définir
EQINC B V 2022- 21	A définir	A définir
EQINC B V 2022- 22	A définir	A définir
EQINC B V 2022- 23	A définir	A définir
EQINC B V 2022- 24	A définir	A définir
EQINC B V 2022- 25	A définir	A définir
EQINC B V 2022- 26	A définir	A définir
EQINC B V 2022- 27	A définir	A définir

Contact

Organisateur :

A/C David MAXIMIL

Téléphone :

06.49.67.66.33

Mail :

david.maximil@sdis06.fr

Assistantes:

Johanna LO NEGRO

Valérie CIAVALDINI

Téléphone :

04.92.13.46.42

04.92.13.46.49

Mail :

johanna.lo-negro@sdis06.fr

valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

Parcours conforme à l'arrêté du 22/08/2019

Formation d'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire- Module Equipier Protection des personnes, des biens et de l'environnement Parcours SPV recrutés en juin 2021 (code EQPBEV 2022- XX)

Objectifs de la formation

Intervenir au sein d'une équipe de protection des personnes, des biens et de l'environnement sous l'autorité d'un chef d'agrès.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire.

Prérequis

Avoir certifié le Module Transverse de l'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire
Avoir suivi les apprentissages en CIS sur la manipulation des échelles à main, le lot de sauvetage et de protection contre les chutes (LSPCC) et l'outil de forçement à main

Effectif autorisé

12 stagiaires par session.

Durée

La durée de la formation est de 20 heures :

4 heures en Formation Ouverte A Distance (FOAD)

16 heures de présentiel (APP/ MSP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié

« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur pour 6 stagiaires en présentiel

1 expert en sauvetage animalier

Compétences visées

Module Equipier OD

Participer à la protection des personnes et des biens
Participer à la protection de l'environnement
Intervenir lors d'évènements climatiques
Intervenir en présence d'un animal blessé, en danger ou menaçant
Procéder à la destruction d'hyménoptères

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites du bureau formation de la Compagnie
Matériels de base du VTU
2 VTU
Formation Ouverte A Distance
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition

De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM en FOAD

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme d' « Equipier- sapeur-pompier volontaire », mention PROTECTION DES PERSONNES, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
EQPBEV 2022- 1	15 et 16 janvier	Menton
EQPBEV 2022- 2	15 et 16 janvier	Nice 1 + La Turbie
EQPBEV 2022- 3	12 et 13 mars	Nice 2
EQPBEV 2022- 4	19 et 20 mars	Antibes

Contact

Organisateur :

A/C David MAXIMIL

Téléphone :

06.49.67.66.33

Mail :

david.maximil@sdis06.fr

Assistantes:

Johanna LO NEGRO

Valérie CIAVALDINI

Téléphone :

04.92.13.46.42

04.92.13.46.49

Mail :

johanna.lo-negro@sdis06.fr

valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

Parcours conforme à l'arrêté du 22/08/2019

Formation d'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire- Module Equipier Protection des personnes, des biens et de l'environnement (code EQPBEV 2022- XX)

Objectifs de la formation

Intervenir au sein d'une équipe de protection des personnes, des biens et de l'environnement sous l'autorité d'un chef d'agrès.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire.

Prérequis

Avoir certifié le Module Transverse de l'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire
Avoir suivi les apprentissages en CIS sur la manipulation des échelles à main, le lot de sauvetage et de protection contre les chutes (LSPCC) et l'outil de forçement à main

Effectif autorisé

12 stagiaires par session.

Durée

La durée de la formation est de 20 heures :

4 heures en Formation Ouverte A Distance (FOAD)
16 heures de présentiel (APP/ MSP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »
1 Formateur pour 6 stagiaires en présentiel
1 expert en sauvetage animalier

Compétences visées

Module Equipier OD

Participer à la protection des personnes et des biens
Participer à la protection de l'environnement
Intervenir lors d'évènements climatiques
Intervenir en présence d'un animal blessé, en danger ou menaçant
Procéder à la destruction d'hyménoptères

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites du bureau formation de la Compagnie
Matériels de base du VTU
2 VTU
Formation Ouverte A Distance
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition

De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM en FOAD

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Les stagiaires ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme d' « Equipier- sapeur- pompier volontaire », mention PROTECTION DES PERSONNES, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
EQPBEV 2022- 5	A définir	A définir
EQPBEV 2022- 6	A définir	A définir
EQPBEV 2022- 7	A définir	A définir
EQPBEV 2022- 8	A définir	A définir
EQPBEV 2022- 9	A définir	A définir
EQPBEV 2022- 10	A définir	A définir
EQPBEV 2022- 11	A définir	A définir
EQPBEV 2022- 12	A définir	A définir
EQPBEV 2022- 13	A définir	A définir
EQPBEV 2022- 14	A définir	A définir
EQPBEV 2022- 15	A définir	A définir
EQPBEV 2022- 16	A définir	A définir
EQPBEV 2022- 17	A définir	A définir
EQPBEV 2022- 18	A définir	A définir
EQPBEV 2022- 19	A définir	A définir
EQPBEV 2022- 20	A définir	A définir
EQPBEV 2022- 21	A définir	A définir
EQPBEV 2022- 22	A définir	A définir
EQPBEV 2022- 23	A définir	A définir
EQPBEV 2022- 24	A définir	A définir
EQPBEV 2022- 25	A définir	A définir

Contact

Organisateur :

A/C David MAXIMIL

Téléphone :

06.49.67.66.33

Mail :

david.maximil@sdis06.fr

Assistants :

Johanna LO NEGRO

Valérie CIAVALDINI

Téléphone :

04.92.13.46.42

Mail :

johanna.lo-negro@sdis06.fr

Remarques

Parcours conforme à l'arrêté du 22/08/2019

Formation d'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire- Module Equipier Secours Routier Parcours SPV recrutés en juin 2021 (code EQSRV 2022-XX)

Objectifs de la formation

Intervenir au sein d'une équipe de secours routier sous l'autorité d'un chef d'agrès.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire.

Prérequis

Avoir certifié le Module Equipier SUAP

Effectif autorisé

12 stagiaires par session.

Durée

La durée de la formation est de 20 heures :

4 heures en Formation Ouverte A Distance (FOAD)

16 heures de présentiel (APP/ MSP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié

« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur « secours routiers » pour 6 stagiaires en présentiel

1 Médecin du SSSM

Compétences visées

Module Equipier SR
Assurer le balisage et la protection d'un accident routier Désincarcérer une victime Participer à l'extraction de la victime

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites du bureau formation de la Compagnie

1 VSR

1 VSAV

Formation Ouverte A Distance

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition
- De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM en FOAD

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme d'« Equipier- sapeur-pompier volontaire », mention SECOURS ROUTIER.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
EQSRV 2022- 1	29 et 30 janvier, 5 et 6 février	Menton
EQSRV 2022- 2	12 au 15 septembre	Cagnes
EQSRV 2022- 3	19 et 20, 26 et 27 mars	Nice 1
EQSRV 2022- 4	18 au 21 avril	Nice 2
EQSRV 2022- 5	24 au 27 octobre	Nice 3
EQSRV 2022- 6	A définir	Antibes

Contact

Organisateur :
A/C David MAXIMIL

Téléphone :
06.49.67.66.33

Mail :
david.maximil@sdis06.fr

Assistantes:
Johanna LO NEGRO
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.42
04.92.13.46.49

Mail :
johanna.lo-negro@sdis06.fr
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

Parcours conforme à l'arrêté du 22/08/2019

Formation d'Equipier de Sapeur-Pompier Volontaire- Module Equipier Secours Routier (code EQSRV 2022- XX)

Objectifs de la formation

Intervenir au sein d'une équipe de secours routier sous l'autorité d'un chef d'agrès.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire.

Prérequis

Avoir certifié le Module Equipier SUAP

Effectif autorisé

12 stagiaires par session.

Durée

La durée de la formation est de 20 heures :

4 heures en Formation Ouverte A Distance (FOAD)

16 heures de présentiel (APP/ MSP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur « secours routiers » pour 6 stagiaires en présentiel

1 Médecin du SSSM

Compétences visées

Module Equipier SR
Assurer le balisage et la protection d'un accident routier Désincarcérer une victime Participer à l'extraction de la victime

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites du bureau formation de la Compagnie

1 VSR

1 VSAV

Formation Ouverte A Distance

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition
- De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM en FOAD

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « Equipier- sapeur-pompier volontaire », mention SECOURS ROUTIER.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
EQSRV 2022- 7	A définir	A définir
EQSRV 2022- 8	A définir	A définir
EQSRV 2022- 9	A définir	A définir
EQSRV 2022- 10	A définir	A définir
EQSRV 2022- 11	A définir	A définir
EQSRV 2022- 12	A définir	A définir
EQSRV 2022- 13	A définir	A définir
EQSRV 2022- 14	A définir	A définir
EQSRV 2022- 15	A définir	A définir
EQSRV 2022- 16	A définir	A définir
EQSRV 2022- 17	A définir	A définir
EQSRV 2022- 18	A définir	A définir
EQSRV 2022- 19	A définir	A définir
EQSRV 2022- 20	A définir	A définir
EQSRV 2022- 21	A définir	A définir
EQSRV 2022- 22	A définir	A définir
EQSRV 2022- 23	A définir	A définir
EQSRV 2022- 24	A définir	A définir
EQSRV 2022- 25	A définir	A définir
EQSRV 2022- 26	A définir	A définir
EQSRV 2022- 27	A définir	A définir

Contact

Organisateur :
A/C David MAXIMIL

Téléphone :
06.49.67.66.33

Mail :
david.maximil@sdis06.fr

Assistantes:
Johanna LO NEGRO
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.42
04.92.13.46.49

Mail :
johanna.lo-negro@sdis06.fr
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

Parcours conforme à l'arrêté du 22/08/2019

Formation de chef d'équipe de Sapeur-Pompier Volontaire (code FCEV 2022- XX)

Objectifs de la formation

Intervenir au sein d'une équipe sous l'autorité d'un chef d'agrès dans le cadre de la mission de lutte contre les incendies.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire titulaire du grade de Caporal, ou inscrit au tableau d'avancement pour ce grade.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

- Equipier « Incendie » de Sapeur-Pompier Volontaire.

Effectif autorisé

La formation de chef d'équipe (CE) est mise en œuvre en mode « intégré » avec la formation chef d'agrès tout engin (CATE). L'effectif autorisé est de **8 stagiaires « CE »** pour 4 stagiaires « CATE »

Durée

La durée de la formation est de 40 heures :

E-learning
40 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié « Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 4 stagiaires en présentiel

3 Formateurs « incendie » (séquence CSF)

Compétences visées

Module Chef d'équipe INCENDIE

Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité
Prendre en compte les impliqués
Analyser l'environnement opérationnel
Identifier les risques
Mettre en place les zonages opérationnels
Réaliser un dispositif d'extinction
Exploiter les capacités des équipements d'extinction

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06
2 FPTL
Unité d'inflammation des fumées
Environnement virtuel
Contenu en E- learning
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition.
- De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses à un QCM

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.
Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « chef d'équipe - sapeur-pompier volontaire ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FAA CEV 2022-01	Du 7 au 11 février 2022	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CEV 2022-02	Du 24 au 26 février 2022 + du 4 au 5 mars 2022	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CEV 2022-03	Du 14 au 16 mars 2022 + du 24 au 25 mars 2022	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CEV 2022-04	Du 28 au 30 mars 2022 + du 7 au 8 avril 2022	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CEV 2022-05	Du 18 au 22 avril 2022	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CEV 2022-06	Du 5 au 7 mai 2022 + du 13 au 14 mai 2022	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CEV 2022- 07	Du 20 au 21 mai 2022 + du 26 au 28 mai 2022	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CEV 2022-08	Du 4 au 6 juin 2022 + du 11 au 12 juin 2022	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CEV 2022-09	Du 2 au 4 novembre 2022 + du 10 au 11 novembre 2022	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CEV 2022-10	Du 21 au 23 novembre 2002 + du 28 au 29 novembre 2022	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CEV 2022-11	Du 14 au 18 novembre 2022	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CEV 2022-12	Du 24 au 25 novembre 2022 + du 30 novembre au 2 décembre 2022	CFD St Vallier-de-Thiey

Contact

Organisateur :
Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :
04.92.13.73.27

Mail :
franck.beautier@sdis06.fr

Assistantes :
Johanna LO NEGRO
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.42
04.92.13.46.49

Mail :
johanna.lo-negro@sdis06.fr
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

1 session mixte : 4 agents SPV + 4 agents SPP

Formation de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe « SUAP/PBE » de Sapeur-Pompier Volontaire (code FCA1EV SUAP/PBE 2022-XX)

Objectifs de la formation

Commander seul ou sous l'autorité d'un COS un engin composé d'une équipe dans le cadre des missions de Secours d'Urgence Aux Personnes et de Protection des Biens et de l'Environnement.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire titulaire du grade de Sergent, ou inscrit au tableau d'avancement pour ce grade.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

Equipier de Secours d'Urgence Aux Personnes
Equipier « Opérations diverses »

Effectif autorisé

12 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 72 heures :

E-learning
56 heures de présentiel (MSP/ APP)
12 heures en immersion dans un centre de secours mixte
4 heures en immersion au CTA- CODIS

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié « Accompagnateur de proximité »
1 Formateur accompagnateur pour 6 stagiaires en présentiel
1 expert en culture administrative
1 expert en système d'information et communication
1 officier expert du GFFS

Compétences visées

Module Chef d'agrès VSAV	Module Chef d'agrès VTU
Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes Faire réaliser ou participer au bilan de victime(s) et à la prise en charge Diriger l'immobilisation, le relevage et le transport d'une victime Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie	Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente de la zone d'intervention Identifier les risques Définir la technique opérationnelle Commander son équipe

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06
 2 VSAV et 1 VTU
 Environnement virtuel
 Formation Ouverte A Distance
 Mises en situation professionnelle
 Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition et par domaine d'activité.
 De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en FOAD pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.
 Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « chef d'agrès d'un engin comportant une équipe- sapeur-pompier volontaire », mention SUAP et PBE.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FCA1EV VSAV/VTU 2022- 1	Du 5 au 12 février 2022	A définir
FCA1EV VSAV/VTU 2022- 2	26 et 27 février + 5 et 6 mars + 12 et 13 mars + 26 et 27 mars 2022	A définir
FCA1EV VSAV/VTU 2022- 3	Du 16 au 23 avril 2022	A définir
FCA1EV VSAV/VTU 2022- 4	7 et 8 mai + 14 et 15 mai + du 26 au 29 mai 2022	A définir

Contact

Organisateur :

Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :

04.92.13.73.27

Mail :

franck.beautier@sdis06.fr

Assistantes :

Johanna LO NEGRO

Valérie CIAVALDINI

Téléphone :

04.92.13.46.42

04.92.13.46.49

Mail :johanna.lo-negro@sdis06.frvalerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

1 session mixte : 10 agents SPV + 2 agents SPP

Le parcours de formation comprend la formation d'accompagnateur de proximité.

Formation de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe « Secours Routiers » de Sapeur-Pompier Volontaire (code FCA1EV SR 2022- XX)

Objectifs de la formation

Commander seul ou sous l'autorité d'un COS un engin composé d'une équipe dans le cadre des missions de Secours Routiers.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire titulaire du grade de Sergent, ou inscrit au tableau d'avancement pour ce grade.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

Chef d'agrès de Secours d'Urgence Aux Personnes
Chef d'agrès « Protection Bien Environnement »

Effectif autorisé

6 à 12 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 32 heures :

E-learning
32 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »
1 Formateurs SR (avec PADA SR)
1 Assistant SR

Compétences visées

Module Chef d'agrès SR

Ordonner la protection de la zone d'intervention Définir la technique de désincarcération d'une victime Commander la désincarcération

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs d'un Cis d'une Compagnie
1 SR et 2 VL classées en épaves (récupération dans sites conventionnés)
Environnement virtuel
E-learning
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 1 Mise en situation professionnelle de niveau acquisition.

De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en présentiel pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage. Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Dispositif de suivi et d'évaluation

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « chef d'agrès d'un engin comportant une équipe- sapeur-pompier volontaire », mention SR

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FAA CA1EV SR 2022-01	23 et 24 septembre + 30 septembre et 1 ^{er} octobre 2022	A définir
FAA CA1EV SR 2022-02	Du 12 au 15 octobre 2022	A définir
FAA CA1EV SR 2022-03	Du 24 au 27 octobre 2022	A définir
FAA CA1EV SR 2022-04	Du 2 au 5 novembre 2022	A définir

Contact

Organisateur :

Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :

04.92.13.73.27

Mail :

franck.beautier@sdis06.fr

AssistanteS :

Johanna LO NEGRO

Valérie CIAVALDINI

Téléphone :

04.92.13.46.42

04.92.13.46.49

Mail :johanna.lo-negro@sdis06.fr

valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

--

Formation de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe « Moyen élévateur aérien » de Sapeur-Pompier Volontaire (code FCA1EV MEA 2022- XX)

Objectifs de la formation

Commander seul ou sous l'autorité d'un COS un engin composé d'une équipe dans le cadre des missions de Lutte contre l'Incendie avec un MEA.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire titulaire du grade de Sergent, ou inscrit au tableau d'avancement pour ce grade.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

Chef d'agrès de Secours d'Urgence Aux Personnes
Chef d'agrès « Protection Bien Environnement »

Effectif autorisé

6 à 12 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 24 heures :

E-learning
24 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »
1 Formateur COD 6 accompagnateur pour 6 stagiaires en présentiel
1 COD 6 de la garde

Compétences visées

Module Chef d'agrès MEA

Définir la technique opérationnelle et les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité
 Organiser la prise en compte des impliqués
 Analyser l'environnement opérationnel
 Identifier les risques
 Définir ou établir les zonages opérationnels
 S'intégrer dans un dispositif d'extinction avec un MEA
 Utiliser les capacités des équipements du MEA
 Participer aux déblais et à la surveillance après extinction

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs d'un Cis d'une Compagnie
 1 MEA et 1 FPTL
 Environnement virtuel
 E-learning
 Mises en situation professionnelle
 Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 1 Mise en situation professionnelle de niveau acquisition.

De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en présentiel pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Dispositif de suivi et d'évaluation

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « chef d'agrès d'un engin comportant une équipe- sapeur-pompier volontaire », mention MEA.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FAA CA1EV MEA 2022-01	Du 26 au 28 septembre 2022	A définir
FAA CA1EV MEA 2022-02	Du 12 au 14 octobre 2022	A définir
FAA CA1EV MEA 2022-03	Du 19 au 21 octobre 2022	A définir
FAA CA1EV MEA 2022-04	Du 14 au 16 novembre 2022	A définir

Contact

Organisateur :

Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :

04.92.13.73.27

Mail :

franck.beautier@sdis06.fr

AssistanteS :

Johanna LO NEGRO

Valérie CIAVALDINI

Téléphone :

04.92.13.46.42

04.92.13.46.49

Mail :johanna.lo-negro@sdis06.fr

valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

Formation de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe de Sapeur-Pompier Volontaire (code FCA1EV 2022- XX)

Objectifs de la formation

Commander seul ou sous l'autorité d'un COS un engin composé d'une équipe dans le cadre des missions de Secours d'Urgence Aux Personnes, de Protection des Biens et de l'Environnement, de Secours routier, de lutte contre l'incendie en qualité de chef d'agrès de Moyen élévateur Aérien.

Public

Sapeur-Pompier volontaire titulaire du grade de Sergent, ou inscrit au tableau d'avancement pour ce grade.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

Equipier de sapeur- pompier volontaire dans les domaines d'activités SUAP, PBE et SR.
Chef d'équipe de sapeur- pompier volontaire pour accéder au module MEA.

Effectif autorisé

4 à 12 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 120 heures :

E-learning

104 heures de présentiel (MSP/ APP)

12 heures en immersion dans un centre de secours mixte

4 heures en immersion au CTA- CODIS

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié

« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 6 stagiaires en présentiel

1 Formateur « premiers secours » pour 6 stagiaires (module CA SUAP)

1 Formateur « incendie » pour 6 stagiaires (module CA MEA)

1 COD 6 de la garde

1 Formateurs SR (avec PADA SR)

1 Assistant SR

1 expert en culture administrative

1 expert en système d'information et communication

Compétences visées

Module Chef d'agrès VSAV	Module Chef d'agrès VTU
Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes Faire réaliser ou participer au bilan de victime(s) et à la prise en charge Diriger l'immobilisation, le relevage et le transport d'une victime Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie	Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente de la zone d'intervention Identifier les risques Définir la technique opérationnelle Commander son équipe
Module Chef d'agrès MEA	Module Chef d'agrès VSR
Définir la technique opérationnelle et les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité Organiser la prise en compte des impliqués Analyser l'environnement opérationnel Identifier les risques Définir ou établir les zonages opérationnels S'intégrer dans un dispositif d'extinction avec un MEA Utiliser les capacités des équipements du MEA Participer aux déblais et à la surveillance après extinction	Ordonner la protection de la zone d'intervention Définir la technique de désincarcération Commander la désincarcération

Moyens pédagogiques et techniques

E-learning

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

Equipements et sites extérieurs d'un Cis d'une Compagnie

2 VSAV- 1 VTU

1 MEA et 1 FPTL d'un Cis d'une Compagnie

1 SR et 2 VL classées en épaves (récupération dans sites conventionnés)

Environnement virtuel

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Immersion professionnelle

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition et par domaine d'activité.

De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en FOAD pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « chef d'agrès d'un engin comportant une équipe- sapeur-pompier volontaire ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FAA CA1EV 2022-01	Du 30 mai au 3 juin 2022 + du 13 au 17 juin 2022 + du 20 au 24 juin 2022	A définir

Contact

Organisateur :
Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :
04.92.13.73.27

Mail :
franck.beautier@sdis06.fr

Assistants :
Johanna LO NEGRO
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.42
04.92.13.46.49

Mail :
johanna.lo-negro@sdis06.fr
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

--

Formation de chef d'agrès tout engin de Sapeur-Pompier Volontaire (code FCATEV 2022- XX)

Objectifs de la formation

Commander seul ou sous l'autorité d'un COS un engin composé de plusieurs équipes dans le cadre de la mission principale de lutte contre les incendies.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire titulaire du grade d'Adjudant, ou inscrit au tableau d'avancement pour ce grade.

Sapeur-Pompier Volontaire titulaire du grade de Sergent, affecté dans un CIS à ossature volontaire et disposant d'un engin de lutte contre l'incendie urbain.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe dans les 4 domaines d'activités.

Effectif autorisé

La formation de chef d'agrès tout engin (CATE) est mise en œuvre en mode intégré avec la formation de chef d'équipe (CE). L'effectif autorisé est de **4 stagiaires « CATE »** pour 8 stagiaires « CE »

Durée

La durée de la formation est de 80 heures :

E-learning

80 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 2 stagiaires en présentiel

3 Formateurs « incendie » (séquence CSF)

1 expert « commandement et conduite des opérations »

Compétences visées

Module Chef d'agrès INCENDIE

Analyser la situation opérationnelle
 Prendre la direction d'un sauvetage
 Faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique
 Diriger la manœuvre d'extinction
 Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté
 S'intégrer dans un dispositif dirigé par un COS ou un chef de secteur
 Ordonner et contrôler les actions des équipes
 Rendre compte, informer le COS ou le chef de secteur des évolutions de la situation

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06
 2 FPTL
 Simulateur à Fumées (multi-container)
 Environnement virtuel
 Formation Ouverte A Distance
 Mises en situation professionnelle
 Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition.

De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en FOAD pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « chef d'agrès tout engin- sapeur-pompier volontaire ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FAA CATEV 2022-01	Du 7 au 11 février + du 24 au 26 février + du 4 au 5 mars 2022	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CATEV 2022-02	Du 14 au 16 mars + 24 et 25 mars + du 28 au 30 mars + 7 et 8 avril 2022	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CATEV 2022-03	Du 18 au 22 avril + du 5 au 7 mai + 13 et 14 mai 2022	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CATEV 2022-04	20 et 21 mai + du 26 au 28 mai + 4 au 6 juin + 11 et 12 juin 2022	CFD St Vallier-de-Thiey
FAA CATEV 2022-05	Du 2 au 4 novembre + 10 et 11 novembre + du 21 au 23 novembre + 28 et 29 novembre 2022	CFD St Vallier-de-Thiey

Contact

Organisateur :
Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :
04.92.13.73.27

Mail :
franck.beautier@sdis06.fr

AssistanteS :
Johanna LO NEGRO
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.42
04.92.13.46.49

Mail :
johanna.lo-negro@sdis06.fr
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

Formation de chef d'équipe de Sapeur-Pompier Professionnel (code FCEP 2022- XX)

Objectifs de la formation

Intervenir au sein d'une équipe sous l'autorité d'un chef d'agrès dans le cadre de la mission principale de lutte contre les incendies.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel titulaire du grade de Caporal.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

- Equipier « Incendie » de Sapeur-Pompier Professionnel.

Effectif autorisé

La formation de chef d'équipe (CE) est mise en œuvre en mode intégré avec la formation chef d'agrès tout engin (CATE). L'effectif autorisé est de **8 stagiaires « CE »** pour 4 stagiaires « CATE »

Durée

La durée de la formation est de 40 heures :

40 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié « Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 4 stagiaires en présentiel

3 Formateurs « incendie » (séquence CSF)

Compétences visées

Module Chef d'équipe INCENDIE

Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité
Prendre en compte les impliqués
Analyser l'environnement opérationnel
Identifier les risques
Mettre en place les zonages opérationnels
Réaliser un dispositif d'extinction
Exploiter les capacités des équipements d'extinction

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06
2 FPTL
Unité d'inflammation des fumées
Contenu en E- learning
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition.
- De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses à un QCM

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.
Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « chef d'équipe - sapeur-pompier professionnel ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FAE CEP 2022-01	Du 21 au 23 février + 7 et 8 mars 2022	CFD St Vallier-de-Thiey
FAE CEP 2022-02	Du 28 février au 2 mars + 10 et 11 mars 2022	CFD St Vallier-de-Thiey
FAE CEP 2022-03	Du 14 au 16 mars + 24 et 25 mars 2022	CFD St Vallier-de-Thiey

Contact

Organisateur :

Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :

04.92.13.73.27

Mail :

franck.beautier@sdis06.fr

Assistantes :

Johanna LO NEGRO

Valérie CIAVALDINI

Téléphone :

04.92.13.46.42

04.92.13.46.49

Mail :johanna.lo-negro@sdis06.fr

valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

1 session mixte : 4 agents SPP + 4 agents SPV

Formation de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe de Sapeur-Pompier Professionnel (code FCA1EP 2022- XX)

Objectifs de la formation

Commander seul ou sous l'autorité d'un COS un engin composé d'une équipe dans le cadre des missions de Secours d'Urgence Aux Personnes, de Protection des Biens et de l'Environnement, de Secours routier, de lutte contre l'incendie en qualité de chef d'agrès de Moyen élévateur Aérien.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel titulaire du grade de Sergent.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

Chef d'équipe de Sapeur-Pompier Professionnel

Effectif autorisé

12 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 120 heures :

E-learning

104 heures de présentiel (MSP/ APP)

12 heures en immersion dans un centre de secours mixte

4 heures en immersion au CTA- CODIS

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 6 stagiaires en présentiel

1 Formateur « premiers secours » pour 6 stagiaires (module CA SUAP)

1 Formateur « incendie » pour 6 stagiaires (module CA MEA)

1 COD 6 de la garde

1 Formateurs SR (avec PADA SR)

1 Assistant SR

1 expert en culture administrative

1 expert en système d'information et communication

Intervenants du CNFPT

Compétences visées

Module Chef d'agrès VSAV	Module Chef d'agrès VTU
Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes Faire réaliser ou participer au bilan de victime(s) et à la prise en charge Diriger l'immobilisation, le relevage et le transport d'une victime Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie	Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente de la zone d'intervention Identifier les risques Définir la technique opérationnelle Commander son équipe
Module Chef d'agrès MEA	Module Chef d'agrès VSR
Définir la technique opérationnelle et les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité Organiser la prise en compte des impliqués Analyser l'environnement opérationnel Identifier les risques Définir ou établir les zonages opérationnels S'intégrer dans un dispositif d'extinction avec un MEA Utiliser les capacités des équipements du MEA Participer aux déblais et à la surveillance après extinction	Ordonner la protection de la zone d'intervention Définir la technique de désincarcération Commander la désincarcération

Moyens pédagogiques et techniques

E-learning

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

Equipements et sites extérieurs d'un Cis d'une Compagnie

2 VSAV- 1 VTU

1 MEA et 1 FPTL d'un Cis d'une Compagnie

1 SR et 2 VL classées en épaves (récupération dans sites conventionnés)

Environnement virtuel

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Immersion professionnelle

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition et par domaine d'activité.

De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en FOAD pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « chef d'agrès d'un engin comportant une équipe- sapeur-pompier professionnel ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FAE CA1EP 2022-01	Du 21 au 25 février + du 7 au 11 mars + du 14 au 18 mars 2022	A définir
FAE CA1EP 2022-02	Du 25 au 29 avril + du 9 au 13 mai + du 16 au 20 mai 2022	A définir
FAE CA1EP 2022-03	Du 30 mai au 3 juin + du 13 au 17 juin + du 20 au 24 juin 2022	A définir

Contact

Organisateur :

Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :

04.92.13.73.27

Mail :

franck.beautier@sdis06.fr

Assistantes :

Johanna LO NEGRO

Valérie CIAVALDINI

Téléphone :

04.92.13.46.42

04.92.13.46.49

Mail :johanna.lo-negro@sdis06.fr

valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

1 session mixte 2 agents SPP + 10 agents SPV

Le parcours de formation du sergent de SPP comprend la formation de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe et la formation d'accompagnateur de proximité.

Formation de chef d'agrès tout engin de Sapeur-Pompier Professionnel (code FCATEP 2022- XX)

Objectifs de la formation

Commander seul ou sous l'autorité d'un COS un engin composé de plusieurs équipes dans le cadre de la mission principale de lutte contre les incendies.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel titulaire du grade d'Adjudant.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe dans les 4 domaines d'activités.

Effectif autorisé

La formation de chef d'agrès tout engin (CATE) est mise en œuvre en mode intégré avec la formation de chef d'équipe (CE). L'effectif autorisé est de **4 stagiaires « CATE »** pour 8 stagiaires « CE »

Durée

La durée de la formation est de 80 heures :

E-learning

80 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 4 stagiaires en présentiel

3 Formateurs « incendie » (séquence CSF)

1 expert « commandement et conduite des opérations »

Compétences visées

Module Chef d'agrès INCENDIE

Analyser la situation opérationnelle
 Prendre la direction d'un sauvetage
 Faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique
 Diriger la manœuvre d'extinction
 Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté
 S'intégrer dans un dispositif dirigé par un COS ou un chef de secteur
 Ordonner et contrôler les actions des équipes
 Rendre compte, informer le COS ou le chef de secteur des évolutions de la situation

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06
 2 FPTL
 Simulateur à Fumées (multi-container)
 Environnement virtuel
 E-learning
 Mises en situation professionnelle
 Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition.
 De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en présentiel pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.
 Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « chef d'agrès tout engin- sapeur-pompier professionnel ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FAE CATEP 2022-01	Du 26 au 30 septembre + du 10 au 14 octobre 2022	CFD St Vallier-de-Thiey
FAE CATEP 2022-02	Du 3 au 7 octobre + du 17 au 21 octobre 2022	CFD St Vallier-de-Thiey
FAE CATEP 2022-03	Du 2 au 4 novembre + 10 et 11 novembre + 21 au 23 novembre + 28 et 29 novembre 2022	CFD St Vallier-de-Thiey
FAE CATEP 2022-04	Du 14 au 18 novembre + 24 et 25 novembre + du 30 novembre au 2 décembre 2022	CFD St Vallier-de-Thiey

Contact

Organisateur :
Lt Franck BEAUTIER

Téléphone :
04.92.13.73.27

Mail :
franck.beautier@sdis06.fr

Assistantes :
Johanna LO NEGRO
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.42
04.92.13.46.49

Mail :
johanna.lo-negro@sdis06.fr
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

1 session mixte : 2 agents SPP + 2 agents SPV

Formation de maintien des acquis et de perfectionnement de Sapeur-Pompier Volontaire (code FMASPV 2022- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en matière de techniques opérationnelles

Public

Sapeur-Pompier Volontaire

Prérequis

Être certifié en qualité d'équipier de sapeur-pompier volontaire

Effectif autorisé

12 stagiaires

Durée

La durée de la formation est de 4 heures

Encadrement

1 Formateur accompagnateur pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

E-learning
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés
Véhicules et matériels de la compagnie

Planification

A définir au sein des compagnies

Contact

Organisateur :
Référents formation compagnie

Formation de maintien des acquis et de perfectionnement de Sapeur-Pompier Volontaire – Secours à personne (code FMASUAP-SPV 2022-XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en matière de techniques opérationnelles

Public

Sapeur-Pompier Volontaire

Prérequis

Être certifié en qualité d'équipier SUAP de sapeur-pompier volontaire

Effectif autorisé

12 stagiaires

Durée

La durée de la formation est de 8 heures

Encadrement

1 Formateur en premiers secours pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Formation Ouverte A Distance

Mises en situation professionnelle, Ateliers pédagogiques personnalisés

Planification

A définir au sein des compagnies

Contact

Organisateur :

Référents formation

Compagnie

Formation de maintien des acquis et de perfectionnement des Officiers de Sapeurs-Pompiers (code FMAOFF 2022- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en matière de conduite des opérations et de commandement

Public

Officier de Sapeurs-Pompiers volontaires et professionnels

Prérequis

Officier titulaire d'une formation opérationnelle et commandement

Effectif autorisé

60 stagiaires

Durée

La durée de la formation est de 8 heures

Encadrement

Intervenants en fonction des thèmes abordés

Moyens pédagogiques et techniques

Présentations amphithéâtre
Ateliers pédagogiques personnalisés

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FMAOFF 2022-1	A définir	A définir
FMAOFF 2022-2	A définir	A définir
FMAOFF 2022-3	A définir	A définir

Contact

Organisateur : **LTN1 BAUDOIN-NOBLES** **Téléphone :** 04.92.13.46.36 **Mail :** Jean-noel.baudoin-nobles@sdis06.fr

Assistante : **Mme DOS PASSOS** **Téléphone :** 04.92.13.46.28. **Mail :** Francisca.dos-passos@sdis06.fr

Remarques

Ensemble FMFA et un exercice « cadre », requis pour le maintien annuel des compétences de l'officier

Les formations de spécialités de sapeurs-pompiers



Formation d'équipier feux de forêt (Code FDF1-2022-XX)

Objectifs de la formation

Intervenir en qualité d'équipier au sein d'une équipe de lutte contre les feux de forêts

Public

Sapeur-Pompier professionnel ou volontaire

Prérequis

Avoir certifié les modules transverse, PBE et INC A de la FISPV

Avoir certifié la FIPSP

Effectif autorisé

8 stagiaires par session en formation intégrée

16 stagiaires par session unique

Durée

La durée de la formation est de 36 heures en présentiel :

4h de FOAD

8h APP en présentiel

24h de présentiel (MSP/ APP) en mode intégré avec les FDF2

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »

2 Accompagnateurs de proximité ou formateurs accompagnateur pour 8 stagiaires en présentiel niveau FDF2 minimum.

Moyens pédagogiques et techniques

Formation Ouverte A Distance
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés
1 Groupe Intervention Feux de Forêt

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- De l'atteinte des performances visées au travers de 2 Mises en situation professionnelle de niveau acquisition
- De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en FOAD pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.
Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Attestations :

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer une attestation d'« Equipier feux de forêt ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FDF1-2022-1	A définir	Pays niçois 1
FDF1-2022-2		Pays niçois 2
FDF1-2022-3		Pays niçois 3
FDF1-2022-4		Pays niçois 4
FDF1-2022-5		Pays niçois 5
FDF1-2022-6		Pays niçois 6
FDF1-2022-7		Pays niçois 7
FDF1-2022-8		Pays niçois 8
FDF1-2022-9	15 au 18 avril	Menton 1
FDF1-2022-10	3 au 6 juin	Menton 2
FDF1-2022-11		Nice 1
FDF1-2022-12		Nice 2
FDF1-2022-13		Nice 3
FDF1-2022-14		Nice 4
FDF1-2022-15		Cagnes 1
FDF1-2022-16		Cagnes 2
FDF1-2022-17		Cagnes 3
FDF1-2022-18		Cagnes 1
FDF1-2022-19		Cannes 2
FDF1-2022-20		Cannes 3
FDF1-2022-21		Cannes 4
FDF1-2022-22		Cannes 5
FDF1-2022-23		

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.20

Mail :
jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistants :

Téléphone :

Mail :

Valérie CIAVALDINI
Cécile COURCY

04.92.13.46.49
04.93.80.34.60

valerie.ciavaldini@sdis06.fr
cecile.courcy@sdis06.fr

Remarques

Tout stagiaire se présentant à un stage se doit de se préparer dans son centre de secours avec un accompagnateur de proximité, sur les connaissances de bases en incendie et en protection des biens et de l'environnement.

Module organisé conjointement par le G.F. Formation Sport et les services de formation des Compagnies. Ce stage est effectué en formation intégrée avec le FDF niveau 2.

Formation de chef d'agrès feux de forêt (Code FDF2-2022-XX)

Objectifs de la formation

Commander seul ou sous l'autorité d'un COS un engin comportant une équipe de lutte contre les feux de forêts.

Public

Sapeur-pompier professionnel ou volontaire

Prérequis

Etre sous-officier de sapeur-pompier ou caporal nommable sergent au 1^{er} semestre de l'année, titulaire du FDF 1 et de la FAE CA 1 équipe.

Effectif autorisé

16 stagiaires par session maximum ou 4 stagiaires en formation intégrée.

Durée

La durée de la formation est de 36 heures en présentiel :

4h de FOAD

8h MSP/APP en session FDF 2 uniquement : environnement virtuel XVR

24h de présentiel (MSP/ APP) en intégré avec les FDF1

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »

2 Formateurs accompagnateurs pour 4 stagiaires en présentiel niveau FDF2 minimum.

1 Responsable de formation FORACC niveau FDF3 minimum.

Moyens pédagogiques et techniques

Formation Ouverte A Distance
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés
Logiciel d'environnement virtuel XVR
1 Groupe Intervention Feux de Forêt

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- De l'atteinte des performances visées au travers de 2 mises en situation professionnelle de niveau acquisition et par domaine d'activité.
- De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en FOAD pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.
Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Attestations :

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer une attestation de « Chef d'agrès feux de forêt ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FDF2-2022-1	A définir	
FDF2-2022-2		
FDF2-2022-3		
FDF2-2022-4		
FDF2-2022-5		
FDF2-2022-6		
FDF2-2022-7		
FDF2-2022-8		
FDF2-2022-9		
FDF2-2022-10		
FDF2-2022-11		
FDF2-2022-12		
FDF2-2022-13		
FDF2-2022-14		
FDF2-2022-15		

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.20

Mail :
jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistantes :
Valérie CIAVALDINI
Cécile COURCY

Téléphone :
04.93.13.46.49
04.93.80.34.60

Mail :
Valerie.ciavaldini@sdis06.fr
cecile.courcy@sdis06.fr

Remarques

Ce stage est effectué en formation intégrée avec le FDF niveau 1.

Formation d'équipier et de chef d'équipe D.I.H (Code EQDIH-2022-1)

Objectifs de la formation

Equipier : intervenir avec des moyens adaptés et hélicoptés dans des lieux inaccessibles aux engins terrestres de lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels.

Chef d'équipe : acquérir les capacités pour commander l'équipe d'un DIH sur une opération.

Public

Sapeur-pompier volontaire et professionnel

Prérequis

Equipier : sapeur-pompier professionnel et volontaire titulaire de l'unité de valeur de formation FDF1.

Chef d'équipe : sapeur-pompier professionnel et volontaire titulaire des unités de valeur de formation FDF2 et DIH1.

Effectif autorisé

12 stagiaires équipier par session maximum

4 stagiaires chef d'équipe par session maximum.

Durée

La durée de la formation est de 30 heures environ

Encadrement

1 formateur pour 6 stagiaires chefs de détachements DIH, chefs d'équipe de DIH et pilotes d'hélicoptère.

Moyens pédagogiques et techniques

Matériel de forestage

Matériels spécifiques hélicopté

Hélicoptère

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation et une attestation de formation d'« équipier de détachement d'intervention hélicoptère feux de forêts » ou de « chef d'équipe de détachement d'intervention hélicoptère ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
EQDIH-2022-1	A définir	A définir

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.20

Mail :
jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.49

Mail :
Valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Formation de chef de D.I.H (Code CHDIH-2022-1)

Objectifs de la formation

Permettre au chef de groupe FDF d'acquérir les capacités nécessaires pour commander un DIH sur une opération feux de forêts.

Public

Sapeur-pompier volontaire et professionnel

Prérequis

Sapeur-pompier professionnel et volontaire titulaire de l'unité de valeur FDF3 et être chef d'équipe de détachement hélicoptéré confirmé.

Effectif autorisé

2 stagiaires par session maximum

Durée

La durée de la formation est de 30 heures environ

Encadrement

1 formateur pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Matériel spécifique de lutte
Hélicoptère

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation et de formation de « chef de détachement d'intervention hélicoptère feux de forêts ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
CHDIH-2022-1	A définir	A définir

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.20

Mail :
jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.49

Mail :
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Formation d'équipier brûlage dirigé (Code EQBD-2022-1)

Objectifs de la formation

Intervenir sur un chantier de brûlage dirigé sous l'autorité d'un responsable de travaux ou cadre « feux tactiques ».

Public

Sapeur-pompier volontaire et professionnel

Prérequis

Sapeur-pompier professionnel et volontaire titulaire de l'unité de valeur FDF1 minimum.

Effectif autorisé

12 stagiaires par session maximum

Durée

La durée de la formation est de 40 heures environ

Encadrement

1 formateur pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Véhicule « feux tactiques »
Matériel spécifique d'allumage
CCFM

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
EQBD-2022-1	A définir	A définir

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.20

Mail :
jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.49

Mail :
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Formation de responsable de travaux de brûlage dirigé (Code RTBD-2022-1)

Objectifs de la formation

Mettre en œuvre et contrôler un chantier de brûlage dirigé.

Public

Sapeur-pompier volontaire et professionnel

Prérequis

Sapeur-pompier professionnel et volontaire formé au brûlage dirigé

Effectif autorisé

6 stagiaires par session maximum

Durée

La durée de la formation est de 40 heures environ

Encadrement

1 formateur pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Véhicule « feux tactiques »

Matériel spécifique

CCFM

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
RTBD-2022-1	A définir	A définir

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.20

Mail :
jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.92.13.46.49

Mail :
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Formation de sauveteur GRIMP (Code IMP2-2022-1)

Objectifs de la formation

Assurer l'emploi de sauveteur au sein du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux

Public

Sapeur-Pompier professionnel ou volontaire

Prérequis

Sapeur-pompier professionnel ou volontaire titulaire de l'attestation de sensibilisation à la reconnaissance et à l'intervention en milieu périlleux (IMP1).

Effectif autorisé

12 stagiaires par session maximum

Durée

La durée de la formation est de 80 heures en présentiel

Encadrement

CT GRIMP et chefs d'unité GRIMP inscrits sur la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle.

Moyens pédagogiques et techniques

Vecteurs et matériels spécialisés du GMP 06

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage. Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « Sauveteur Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
IMP2-2022-1	1 ^{er} semestre 2022	A définir

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.20

Mail :
jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :
Valérie CIAVALDINI

Téléphone :
04.93.13.46.49

Mail :
valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Remarques

--

Formation d'agent de prévention (Code PRV1-2022-1)

Objectifs de la formation

- Connaître la réglementation relative aux établissements de 5ème catégorie, code du travail et habitation de la 1ère et 2ème famille
- Savoir mettre en application la réglementation dans le cadre d'études et de contrôle de conformité

Public

Sapeur-Pompier Professionnel ou volontaire

Prérequis

Être sous-officier de sapeur-pompier et titulaire de la FAE Chef d'agrès tout engin

Effectif autorisé

12 stagiaires par session maximum

Durée

La durée de la formation est de 80 heures en présentiel

Encadrement

1 Formateur pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours

Visite ERP

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen d'une évaluation écrite (étude de dossier)

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « Agent de prévention ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
PRV1-2022-1	A définir	A définir

Contact

Organisateur :

A/C JM BILQUEZ

Téléphone :

04.92.13.46.52

Mail :

jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :

Stéphanie DOTTA

Téléphone :

04.93.13.46.85

Mail :

stephanie.dotta @sdis06.fr

Remarques

--

Formation d'Equipier Sauvetage Déblaiement (code SDE1 2022- XX)

Objectifs de la formation

Faire acquérir aux stagiaires les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de sauveteur déblayeur, afin de mettre en œuvre les matériels et techniques permettant de rechercher, de secourir et d'évacuer des victimes en milieu effondré ou menaçant ruine et de sécuriser la zone dangereuse

Public

Sapeur-Pompier Professionnel

Prérequis

Sapeur-pompier professionnel titulaire
Apte aux travaux manuels liés au sauvetage et déblaiement

Effectif autorisé

12 à 16 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 40 heures + 2 heures de nuit :

42 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

1 Formateur accompagnateur pour 4 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06
Emetteurs récepteurs portatifs
Moyens d'alerte sonore
Outils de désincarcération
Matériels adaptés aux risques
Berce sauvetage déblaiement
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- Evaluation théorique, QCM noté sur 20 (note d'au moins 10/20 détermine l'aptitude pour cette épreuve)
- Evaluation pratique, comprend les épreuves suivantes :
 - *Mesures de sécurité individuelles et collectives
 - *Mise en œuvre et entretien de 3 des matériels en service dans l'unité
 - *Participation à une manœuvre utilisant l'une des méthodes de sauvetage en décombres
 - *Nœuds

Chaque épreuve est évaluée « apte – inapte »

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme d'« Equipier Sauveteur Déblayeur ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	A déterminer	A définir

Contact

Organisateur :
Lt HC Christian GASTAUD

Téléphone :
04.92.13.46.50

Mail :
Christian.gastaud@sdis06.fr

Assistante :
Elodie MANFREDOTTI

Téléphone :
04.92.13.46.60

Mail :
elodie.manfredotti@sdis06.fr

Remarques

Formation de Chef d'Unité Sauveteur Déblayeur (code SDE2 2022- XX)

Objectifs de la formation

L'unité de valeur de formation SDE2 a pour but de faire acquérir aux stagiaires les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de chef d'unité sauveteur déblayeur.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel

Prérequis

Sapeur-pompier professionnel titulaire
Etre inscrits sur la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle
Titulaires des unités de valeur de formation GOC2, FOR1 et MNG1

Effectif autorisé

12 à 16 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 56 heures + 2 heures de nuit :

58 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

1 Formateur accompagnateur pour 4 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06
Emetteurs récepteurs portatifs
Moyens d'alerte sonore
Outils de désincarcération
Matériels adaptés aux risques
Berce sauvetage déblaiement
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- Evaluation théorique, QCM noté sur 20 (note d'au moins 10/20 détermine l'aptitude pour cette épreuve)
- Evaluation pratique, comprend les épreuves suivantes :
 - *Prise en compte de l'unité
 - *Reconnaissance et réaction sur les lieux
 - *Compte rendu de la situation au COS ou au chef de section sauveteur déblayeur

Chaque épreuve est évaluée « apte – inapte »

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme de « Chef d'Unité Sauveteur Déblayeur ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	A déterminer	A définir

Contact

Organisateur :
Lt HC Christian GASTAUD

Téléphone :
04.92.13.46.50

Mail :
Christian.gastaud@sdis06.fr

Assistante :
Elodie MANFREDOTTI

Téléphone :
04.92.13.46.60

Mail :
elodie.manfredotti@sdis06.fr

Remarques

--

Formation d'Equipier et Chef d'Equipe Reconnaissance – Risques Chimiques et Biologiques (code RCH1 2022- XX)

Objectifs de la formation

Connaitre les risques chimiques et biologiques ainsi que les mesures conservatoires

Public

Sapeur-Pompier Professionnel

Sapeur-Pompier Volontaire des CIS détenteurs du vecteur Risques Chimiques

Prérequis

Tout sapeur-pompier volontaire ou professionnel souhaitant intégrer la SOS RCH – BIO au moins du grade de Caporal

Effectif autorisé

12 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 56 heures :

56 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

1 Formateur pour 6 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

Emetteurs récepteurs portatifs

Moyens d'alerte sonore

Matériels adaptés aux risques particuliers du département (SDACR)

Berce Soutien Risques Technologiques

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- Evaluation écrite, QCM noté sur 20

*Note d'au moins 12/20 détermine l'aptitude pour cette épreuve

- Evaluation pratique, comprend les épreuves suivantes :

*Connaissance et mise en œuvre des équipements de protection individuelle

*Connaissance et mise en œuvre des matériels de détection

*Présentation orale de la conduite à tenir face à un cas concret

Chaque épreuve est évaluée « apte – inapte » avec une grille d'évaluation certificative

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme d'« Equipier ou Chef d'Equipe Reconnaissance Risques Chimiques et Biologiques».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	A déterminer	A définir

Contact

Organisateur :

Lt HC Christian GASTAUD

Téléphone :

04.92.13.46.50

Mail :

christian.gastaud@sdis06.fr

Assistante :

Mme Stéphanie DOTTA

Téléphone :

04.92.13.46.85

Mail :

stephanie.dotta@sdis06.fr

Formation d'Équipier et Chef d'Équipe Intervention – Risques Chimiques et Biologiques (code RCH2 2022- XX)

Objectifs de la formation

Intervenir en qualité d'équipier ou de chef d'équipe au sein d'une équipe d'intervention CMIC et participer à la lutte contre les pollutions.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel
Sapeur-Pompier Volontaire des CIS détenteurs du vecteur Risques Chimiques

Prérequis

Tout sapeur-pompier volontaire ou professionnel souhaitant intégrer la SOS RCH – BIO au moins du grade de Caporal

Effectif autorisé

12 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 56 heures :

56 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

1 Formateur pour 6 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06
Émetteurs récepteurs portatifs
Moyens d'alerte sonore
Matériels adaptés aux risques particuliers du département (SDACR)
Berce Soutien Risques Technologiques
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- Evaluation écrite, CROC comportant 20 questions portant sur l'ensemble du programme

*Note d'au moins 12/20 détermine l'aptitude pour cette épreuve

- Evaluation pratique, durée 1 heure par candidat :

- | | | |
|------------------------------|--------|---|
| *Risque chimique |) avec | 1. Connaissance sur le risque |
| *Risque biologique |) | 2. Connaissance des matériels |
| *Lutte contre les pollutions |) | 3. Choix opérationnels et mise en œuvre |
| | | 4. Adaptation à l'évolution de la situation |

Cette épreuve est évaluée « apte – inapte » avec une grille d'évaluation certificative

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer un diplôme d'« Equipier ou Chef d'Equipe Intervention Risques Chimiques et Biologiques».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	A déterminer	A définir

Contact

Organisateur :

Lt HC Christian GASTAUD

Téléphone :

04.92.13.46.50

Mail :

Christian.gastaud@sdis06.fr

Assistante :

Mme Stéphanie DOTTA

Téléphone :

04.92.13.46.85

Mail :

stephanie.dotta@sdis06.fr

Formation Surveillant de Baignade et Activités Nautiques (code SBAN 2022- XX)

Objectifs de la formation

Assurer la surveillance des baignades et activités nautiques dont l'organisation est confiée au SDIS06

Public

Sapeur-Pompier Professionnel et/ou Sapeur-Pompier Volontaire

Prérequis

BNSSA ou BEESAN

Effectif autorisé

12 à 15 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 40 heures :

Encadrement

1 Formateur accompagnateur pour 3 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06
Matériel de transmission
Matériel de sauvetage
Matériels adaptés aux risques particuliers du département (SDACR)
Vecteurs nautiques, 1 embarcation par équipe de 4 agents
Palmes, masque, tuba
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- Evaluation écrite, sous forme d'un questionnaire sur les domaines mentionnés en activités principales

*Note d'au moins 12/20 détermine l'aptitude pour cette épreuve

- Evaluation pratique de secourisme sous forme de mise en situation
- Epreuves sportives organisées et contrôlées dans les conditions fixées par l'arrêté du 20 décembre 1996 susvisé, à l'exception de l'épreuve de natation

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer une attestation valable 5 ans.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	Du 19 au 23 avril 2022	Cagnes sur Mer
Session 2	Du 20 au 24 avril 2022	Nice
Session 3	Du 20 au 24 avril 2022	Nice
Session 4	Du 2 au 6 mai 2022	Cagnes sur Mer
Session 5	Du 16 au 20 mai 2022	Cagnes sur Mer
Session 6	Du 30 mai au 3 juin 2022	Cagnes sur Mer
Session 7	A déterminer	Menton

Contact

Organisateur :

Lt HC Christian GASTAUD

Téléphone :

04.92.13.46.50

Mail :

Christian.gastaud@sdis06.fr

Assistante :

Elodie MANFREDOTTI

Téléphone :

04.92.13.46.60

Mail :

elodie.manfredotti@sdis06.fr

Formation de Recyclage du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (code MABNSSA 2022- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de surveillant de baignade et des activités nautiques

Public

Sapeur-Pompier Professionnel et/ou Sapeur-Pompier Volontaire détenteur du BNSSA et ayant participé activement à la surveillance des baignades durant les saisons 2020-2021

Prérequis

BNSSA ou Recyclage BNSSA ayant été acquis durant l'année 2016

Effectif autorisé

12 à 15 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 24 heures :

24 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

1 Formateur accompagnateur pour 4 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

Matériel de sauvetage

Palmes, masque, tuba

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Epreuve n°1 : parcours de sauvetage aquatique en continu de 100m

Epreuve n°2 : Secours à une personne en milieu aquatique

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer une attestation valable 5 ans.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
3 sessions	A déterminer	A définir

Contact

Organisateur :

Lt HC Christian GASTAUD

Téléphone :

04.92.13.46.50

Mail :

Christian.gastaud@sdis06.fr

Assistante :

Elodie MANFREDOTTI

Téléphone :

04.92.13.46.60

Mail :

elodie.manfredotti@sdis06.fr

Formation de Conducteur et Sensibilisation à la Sécurité Routière « CODSSR » (code CODSSR 2022- XX)

Objectifs de la formation

Maîtriser la conduite préventive et le risque routier au sein du département.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire, titulaire depuis au moins 3 ans du permis B (hors période probatoire).

Prérequis

Être certifié en qualité de :

Equipier

Effectif autorisé

8 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 8 heures :

E-learning

8 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 4 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

1 VL / 1 VSAV / 1 PC

Formation Ouverte A Distance

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.

De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en FOAD pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes de Dérogation de PTAC > 3500 Kg et < 4500 Kg

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de « conducteur et sensibilisation à la sécurité routière » CODSSR et un Diplôme de Dérogation de PTAC >3500 Kg et < 4500 Kg.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	21/02/2022	Compagnie Nice
Session 2	21/02/2022	Compagnie Pays Niçois
Session 3	22/02/2022	Compagnie Nice
Session 4	22/02/2022	Compagnie Pays Niçois
Session 5	23/02/2022	Compagnie Nice
Session 6	23/02/2022	Compagnie Pays Niçois
Session 7	24/02/2022	Compagnie Nice
Session 8	24/02/2022	Compagnie Pays Niçois
Session 9	25/02/2022	Compagnie Nice
Session 10	25/02/2022	Compagnie Pays Niçois
Session 11	14/03/2022	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 12	14/03/2022	Compagnie Pays Mentonnais
Session 13	15/03/2022	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 14	15/03/2022	Compagnie Pays Mentonnais
Session 15	16/03/2022	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 16	16/03/2022	Compagnie Pays Mentonnais
Session 17	17/03/2022	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 18	17/03/2022	Compagnie Pays Mentonnais
Session 19	18/03/2022	Compagnie Cagnes sur Mer

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 20	18/03/2022	Compagnie Pays Mentonnais
Session 21	25/04/2022	Compagnie Antibes
Session 22	25/04/2022	Compagnie Grasse
Session 23	26/04/2022	Compagnie Antibes
Session 24	26/04/2022	Compagnie Grasse
Session 25	27/04/2022	Compagnie Antibes
Session 26	27/04/2022	Compagnie Grasse
Session 27	28/04/2022	Compagnie Antibes
Session 28	28/04/2022	Compagnie Grasse
Session 29	29/04/2022	Compagnie Antibes
Session 30	29/04/2022	Compagnie Grasse
Session 31	16/05/2022	Compagnie Cannes
Session 32	16/05/2022	Compagnie Pays Niçois
Session 33	17/05/2022	Compagnie Cannes
Session 34	17/05/2022	Compagnie Pays Niçois
Session 35	18/05/2022	Compagnie Cannes
Session 36	18/05/2022	Compagnie Pays Niçois
Session 37	19/05/2022	Compagnie Cannes
Session 38	19/05/2022	Compagnie Pays Niçois
Session 39	20/05/2022	Compagnie Cannes
Session 40	20/05/2022	Compagnie Pays Niçois
Session 41	23/05/2022	Compagnie Nice
Session 42	23/05/2022	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 43	24/05/2022	Compagnie Nice
Session 44	24/05/2022	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 45	25/05/2022	Compagnie Nice
Session 46	25/05/2022	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 47	30/05/2022	Compagnie Grasse
Session 48	30/05/2022	Compagnie Antibes
Session 49	31/05/2022	Compagnie Grasse
Session 50	31/05/2022	Compagnie Antibes
Session 51	01/06/2022	Compagnie Grasse
Session 52	01/06/2022	Compagnie Antibes
Session 53	02/06/2022	Compagnie Grasse
Session 54	02/06/2022	Compagnie Antibes
Session 55	03/06/2022	Compagnie Grasse
Session 56	03/06/2022	Compagnie Antibes
Session 57	10/10/2022	Compagnie Pays Mentonnais
Session 58	10/10/2022	Compagnie Cannes
Session 59	11/10/2022	Compagnie Pays Mentonnais
Session 60	11/10/2022	Compagnie Cannes
Session 61	12/10/2022	Compagnie Pays Mentonnais
Session 62	12/10/2022	Compagnie Cannes
Session 63	13/10/2022	Compagnie Pays Mentonnais
Session 64	13/10/2022	Compagnie Cannes

Session 65	14/10/2022	Compagnie Pays Mentonnais
Session 66	14/10/2022	Compagnie Cannes
Session 67	24/10/2022	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 68	24/10/2022	Compagnie Nice
Session 69	25/10/2022	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 70	25/10/2022	Compagnie Nice

Remarques

Formations décentralisées au niveau des compagnies.

Contact

Organisateur :

A/C Patrick HAREUX

Téléphone :

04.92.13.46.56

Mail :

patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :

Mme Elodie MANFREDOTTI

Téléphone :

04.92.13.46.60

Mail :

elodie.manfredotti@sdis06.fr

Formation de Conducteur Engin-Pompe mention PL « COD1PL » (code COD1PL 2022- XX)

Objectifs de la formation

Maîtriser la mise en œuvre de la pompe et l'alimentation spécifique d'un véhicule incendie urbain.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire âgé d'au moins 21 ans, titulaire du permis C en cours de validité et affecté dans un Cis doté d'engin-pompe.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

Equipier
CODSSR

Effectif autorisé

10 stagiaires maxi par session

Durée

La durée de la formation est de 40 heures :

E-learning
40 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 5 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

2 FPTL / 1 CCF

Formation Ouverte A Distance

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- De l'atteinte des performances visées au travers de deux Mises en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.
- De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en FOAD pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage. Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de « conducteur engin pompe mention PL », COD1 PL.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	Du 07 au 11 Février 2022	Compagnie Pays Niçois
Session 2	Du 07 au 11 Mars 2022	Compagnie Nice
Session 3	Du 04 au 08 Avril 2022	Compagnie Grasse
Session 4	Du 09 au 13 Mai 2022	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 5	Du 13 au 17 Juin 2022	Compagnie Antibes
Session 6	Du 19 au 23 Septembre 2022	Compagnie Pays Niçois
Session 7	Du 10 au 14 Octobre 2022	Compagnie Grasse
Session 8	Du 14 au 18 Novembre 2022	Compagnie Cannes

Remarques

Formations décentralisées au niveau des compagnies.

Contact

Organisateur :

A/C Patrick HAREUX

Téléphone :

04.92.13.46.56

Mail :

patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :

Mme Elodie MANFREDOTTI

Téléphone :

04.92.13.46.60

Mail :

elodie.manfredotti@sdis06.fr

Formation de Conducteur de véhicule tout terrain « COD2PL » (code COD2PL 2022- XX)

Objectifs de la formation

Maîtriser la mise en œuvre des techniques spécifiques à la conduite d'un CCF en toute sécurité.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire âgé d'au moins de 21 ans, titulaire du permis C en cours de validité et affecté dans un Cis doté de CCF.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

COD1PL
FDF1

Effectif autorisé

10 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 48 heures :

E-learning
Module1 : 8 heures de présentiel (MSP/ APP)
Module2 : 40 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »
1 Formateur accompagnateur pour 2 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06
1 VLTT / 4 CCF / 2 VTP
Formation Ouverte A Distance
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

- De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.
- De l'obtention d'au moins 60% de bonnes réponses au QCM proposé en FOAD pour chaque module.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage. Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer un diplôme de « conducteur véhicule tout terrain mention PL », COD2 PL.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1 Module 1	Le 28 Février 2022	St VALLIER
Module 2	Du 14 au 18 Mars 2022	ECASC VALABRE
Session 2 Module 1	Le 01 Mars 2022	St VALLIER
Module 2	Du 28 Mars au 01 Avril 2022	ECASC VALABRE
Session 3 Module 1	Le 02 Mars 2022	St VALLIER
Module 2	Du 04 au 08 Avril 2022	ECASC VALABRE
Session 4 Module 1	Le 03 Mars 2022	St VALLIER
Module 2	Du 25 au 29 Avril 2022	ECASC VALABRE
Session 5 Module 1	Le 26 Septembre 2022	St VALLIER
Module 2	Du 03 au 07 Octobre 2022	ECASC VALABRE
Session 6 Module 1	Le 27 Septembre 2022	St VALLIER
Module 2	Du 10 au 14 Octobre 2022	ECASC VALABRE
Session 7 Module 1	Le 28 Septembre 2022	St VALLIER
Module 2	Du 17 au 21 Octobre 2022	ECASC VALABRE
Session 8 Module 1	Le 29 Septembre 2022	St VALLIER
Module 2	Du 24 au 28 Octobre 2022	ECASC VALABRE

Remarques

La formation comprend 1 jour de présentiel sur le site de St VALLIER et 5 jours à l'ECASC de VALABRE dont 02h00 de conduite de nuit.

Contact

Organisateur :

A/C Patrick HAREUX

Téléphone :

04.92.13.46.56

Mail :

patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :

Mme Elodie MANFREDOTTI

Téléphone :

04.92.13.46.60

Mail :

elodie.manfredotti@sdis06.fr

Formation de Conducteur d'un Moyen Élévateur Aérien « COD6 » (code COD6 2022- XX)

Objectifs de la formation

Maîtriser la mise en œuvre d'un Moyen Élévateur Aérien

Public

Sapeur-Pompier Professionnel

Prérequis

Etre titulaire du Permis C en cours de validité

Etre titulaire de l'UV COD2PL

4 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 80 heures :

E-learning

Module1 : 40 heures de présentiel (MSP/ APP)

Module2 : 40 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

1 Formateur accompagnateur spécifique au groupe pour 4 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

Module 1 : 1 MEA spécifique au groupe C

Module 2 : 1 MEA spécifique au groupe opérationnel du CIS

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.

Une fiche d'auto-évaluation d'acquisition assure la traçabilité des activités d'apprentissage. Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de « conducteur de Moyen Elévateur Aérien » COD6.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1 Module 1	Du 28/02 au 04/03/2022	Compagnie à Définir
Module 2	Du 04/04 au 08/04/2022	
Session 2 Module 1	Du 07/03 au 11/03/2022	
Module 2	Du 11/04 au 15/04/2022	
Session 3 Module 1	Du 04/04 au 08/04/2022	Compagnie à Définir
Module 2	Du 09/05 au 13/05/2022	
Session 4 Module 1	Du 11/04 au 15/04/2022	
Module 2	Du 16/05 au 20/05/2022	
Session 5 Module 1	Du 09/05 au 13/05/2022	Compagnie à Définir
Module 2	Du 13/06 au 17/06/2022	
Session 6 Module 1	Du 16/05 au 20/05/2022	
Module 2	Du 20/06 au 24/06/2022	
Session 7 Module 1	Du 12/09 au 16/09/2022	Compagnie à Définir
Module 2	Du 10/10 au 14/10/2022	
Session 8 Module 1	Du 19/09 au 23/09/2022	
Module 2	Du 17/10 au 21/10/2022	
Session 9 Module 1	Du 10/10 au 14/10/2022	Compagnie à Définir
Module 2	Du 14/11 au 18/11/2022	
Session 10 Module 1	Du 17/10 au 21/10/2022	
Module 2	Du 21/11 au 25/11/2022	

Remarques

La répartition des stagiaires sera en fonction du retour des effectifs de la liste départementale des conducteurs de Moyen Elévateur Aérien du 2^{ème} semestre 2021

Contact

Organisateur :

A/C Patrick HAREUX

Téléphone :

04.92.13.46.56

Mail :

patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :

Mme Elodie MANFREDOTTI

Téléphone :

04.92.13.46.60

Mail :

elodie.manfredotti@sdis06.fr

Formation complémentaire de Conducteur d'un Moyen Elévateur Aérien du Groupe A « COD6GA » (code COD6GA 2022 XX)

Objectifs de la formation

Maîtriser la mise en œuvre d'un Moyen Elévateur Aérien spécifique au Groupe A tout en respectant les règles de sécurité.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire, figurant sur la liste opérationnelle départementale des conducteurs MEA titulaire de l'UV COD6.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

COD6
Effectif autorisé

6 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 8 heures :

8 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

1 Formateur accompagnateur pour 6 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06
1 MEA spécifique au Groupe A
Mises en situation professionnelle
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.

Une fiche d'auto-évaluation d'acquisition assure la traçabilité des activités d'apprentissage. Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de « conducteur de Moyen Elévateur Aérien Groupe A » COD6 GA.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	Le 07/11/2022	Compagnie Nice
Session 2	Le 08/11/2022	Compagnie Nice
Session 3	Le 09/11/2022	Compagnie Nice
Session 4	Le 10/11/2022	Compagnie Nice
Session 5	Le 14/11/2022	Compagnie Nice
Session 6	Le 15/11/2022	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 7	Le 16/11/2022	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 8	Le 17/11/2022	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 9	Le 18/11/2022	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 10	Le 21/11/2022	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 11	Le 22/11/2022	Compagnie Cagnes sur Mer

Contact

Organisateur :
A/C Patrick HAREUX

Téléphone :
04.92.13.46.56

Mail :
patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :
Mme Elodie MANFREDOTTI

Téléphone :
04.92.13.46.60

Mail :
elodie.manfredotti@sdis06.fr

Formation complémentaire de Conducteur d'un Moyen Elévateur Aérien du Groupe C « COD6GC » (code COD6GC 2022- XX)

Objectifs de la formation

Maîtriser la mise en œuvre d'un Moyen Elévateur Aérien spécifique au Groupe C tout en respectant les règles de sécurité.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire, figurant sur la liste opérationnelle départementale des conducteurs MEA titulaire de l'UV COD6.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

COD6

Effectif autorisé

6 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 8 heures :

8 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

1 Formateur accompagnateur pour 6 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

1 MEA spécifique au Groupe C

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Les compétences devront être « acquises » au moyen :

De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition.

Une fiche d'auto-évaluation d'acquisition assure la traçabilité des activités d'apprentissage. Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de « conducteur de Moyen Elévateur Aérien Groupe C » COD6 GC.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	Le 23/11/2022	Compagnie Nice

Contact

Organisateur :
A/C Patrick HAREUX

Téléphone :
04.92.13.46.56

Mail :
patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :
Mme Elodie MANFREDOTTI

Téléphone :
04.92.13.46.60

Mail :
elodie.manfredotti@sdis06.fr

Formation Permis C code des marchés « CODC » (code CODC 2022- XX)

Objectifs de la formation

Acquérir l'aptitude à la conduite des véhicules d'un PTAC > 3,5 T.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire âgé d'au moins de 21 ans, titulaire du permis B depuis au moins 3 ans

Prérequis

Être certifié en qualité de :

FI

Effectif autorisé

8 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 80 heures :

Module Code de la Route : E-learning

Module Plateau: 40 heures de présentiel

Module Circulation : 40 heures de présentiel

Encadrement

Auto-école extérieure

Organisation générale

La formation se déroule par session sur 2 semaines consécutives, selon la nécessité de validation de la partie code de la route ou pas, sous la forme d'un stage bloqué.

Dispositif de suivi et d'évaluation

Module : « Code de la Route »

Epreuve théorique générale (ETG) à l'issue de la formation à distance sur ANTS.

Module : « Plateau/Circulation »

Effectifs :4 Apprenants maximum par véhicule

Horaires :08h30-12h00/13h00-16h30 (possibilité d'horaires décalés en conduite)

Modalités d'évaluation des acquis : *Epreuves pratiques de l'examen du permis de conduire de la catégorie C « Hors-circulation et Circulation » à l'issue de la formation selon les places d'examen attribuées par les services Préfectoraux.*

Rappel : Selon les différents modules, l'attribution des dates et des places d'examen sont soumises à l'autorité du service des permis de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Hébergement restauration

Module : « Code de la Route »

Formation à Distance avec un suivi de l'auto-école « ***pas de prise en compte*** »

Module : « Plateau/Circulation »

« ***Prise en compte*** »

Dispositions

Pour être éligible à cet acte d'engagement, le bénéficiaire doit avoir été proposé par son chef de compagnie et retenu par les services du groupement fonctionnel « Formation » dans le cadre du plan de formation annuel.

Le bénéficiaire est considéré comme étant en service commandé en cas d'accident survenu sur le trajet entre son domicile et l'auto-école.

A ce titre, il est réputé couvert pour les accidents dont il pourrait être victime, à l'exclusion des dommages matériels qui sont pris en charge par l'assureur de son véhicule.

En cas d'accident survenu lorsque le bénéficiaire est situé dans le véhicule appartenant à l'auto-école (qu'il soit conducteur ou passager), c'est l'assurance de cette dernière qui devra

être actionnée, tant pour les dommages matériels que pour les dommages corporels causés au bénéficiaire comme aux tiers.

Le bénéficiaire s'engage à servir le SDIS pour une période minimale de trois ans.

Dans le cas contraire, le SDIS est en droit de réclamer le remboursement des sommes versées, au titre dudit permis, au prorata du temps restant à couvrir.

Tout litige pouvant survenir dans l'application du présent acte d'engagement est du ressort du Tribunal Administratif de Nice.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	A définir	ECF Nice
Session 2	A définir	ECF Nice
Session 3	A définir	ECF Nice
Session 4	A définir	ECF Nice
Session 5	A définir	ECF Nice

Contact

Organisateur :
A/C Patrick HAREUX

Téléphone :
04.92.13.46.56

Mail :
patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :
Mme Stéphanie DOTTA

Téléphone :
04.92.13.46.52

Mail :
stephanie.dotta@sdis06.fr

Formation Permis C sous conventions « CODC » (code CODC 2022- XX)

Objectifs de la formation

Acquérir l'aptitude à la conduite des véhicules d'un PTAC > 3,5 T.

Public

Sapeur-Pompier Volontaire âgé d'au moins de 21 ans, titulaire du permis B depuis au moins 3 ans

Prérequis

Être certifié en qualité de :

FI

Effectif autorisé

24 stagiaires après validation signature convention

Durée

La durée de la convention est de 12 Mois en rapport de la date de la signature

Encadrement

Auto-école au choix du stagiaire

Organisation générale :

Le SDIS s'engage à rembourser au bénéficiaire, dès lors qu'il est lauréat de l'examen, le coût supporté par ce dernier pour l'obtention de son permis poids lourd (permis C). Le montant du remboursement est plafonné à hauteur de **2100 €**.

Le bénéficiaire dispose d'une période de **12 mois** à compter de la date de signature de la convention pour réaliser sa formation auprès de l'organisme de son choix et obtenir son permis C.

Pour être éligible à cette convention, le bénéficiaire doit avoir été proposé par son chef de groupement et retenu par les services du groupement fonctionnel « Formation » dans le cadre du plan de formation annuel.

Sous peine de caducité, la signature de la convention doit être préalable à l'inscription auprès de l'organisme formateur.

Pour l'obtention du remboursement, le bénéficiaire devra présenter aux services de la direction, la facture de l'organisme formateur et le certificat de réussite à l'examen. Le SDIS ne saurait rembourser toute autre dépense que celle relative à la stricte formation.

Le bénéficiaire est considéré comme étant en service commandé en cas d'accident survenu sur le trajet entre son domicile et l'auto-école. A ce titre, il est réputé couvert pour les accidents dont il pourrait être victime, à l'exclusion des dommages matériels qui sont pris en charge par l'assureur de son véhicule.

En cas d'accident survenu lorsque le bénéficiaire est situé dans le véhicule appartenant à l'auto-école (qu'il soit conducteur ou passager), c'est l'assurance de cette dernière qui devra être actionnée, tant pour les dommages matériels que pour les dommages corporels causés au bénéficiaire comme aux tiers.

Le bénéficiaire s'engage à servir le SDIS pour une période minimale de trois ans. Dans le cas contraire, le SDIS est en droit de réclamer le remboursement des sommes versées, au titre dudit permis, au prorata du temps restant à couvrir.

Tout litige pouvant survenir dans l'application de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Nice.

Planification

Compagnie Nice	A définir
Compagnie Cannes	A définir
Compagnie Grasse	A définir
Compagnie Antibes	A définir
Compagnie Cagnes sur Mer	A définir
Compagnie Pays Niçois	A définir
Compagnie Pays Mentonnais	A définir

Contact

Organisateur :

A/C Patrick HAREUX

Téléphone :

04.92.13.46.56

Mail :

Patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :

Mme Stéphanie DOTTA

Téléphone :

04.92.13.46.52

Mail :

stephanie.dotta@sdis06.fr

Formation de Maintien des acquis du Conducteur de véhicule tout terrain « MACOD2PL » (code MACOD2PL 2022- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de conducteur d'un CCF en toute sécurité.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire titulaire de l'UV COD2PL supérieure ou égale à 5 ans.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

COD2PL

Effectif autorisé

18 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 8 heures :

8 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 3 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

1 VLTT / 6 CCF / 2 VTP

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.

Une fiche d'auto-évaluation d'accompagnement assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur le maintien des acquis opérationnel du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de « Maintien des acquis de conducteur véhicule tout terrain mention PL », MACOD2PL.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	21/03/2022	ECASC VALABRE
Session 2	22/03/2022	ECASC VALABRE
Session 3	23/03/2022	ECASC VALABRE
Session 4	24/03/2022	ECASC VALABRE
Session 5	25/03/2022	ECASC VALABRE
Session 6	11/04/2022	ECASC VALABRE
Session 7	12/04/2022	ECASC VALABRE
Session 8	13/04/2022	ECASC VALABRE
Session 9	14/04/2022	ECASC VALABRE
Session 10	15/04/2022	ECASC VALABRE
Session 11	19/04/2022	ECASC VALABRE
Session 12	20/04/2022	ECASC VALABRE
Session 13	21/04/2022	ECASC VALABRE
Session 14	22/04/2022	ECASC VALABRE

Contact

Organisateur :
A/C Patrick HAREUX

Téléphone :
04.92.13.46.56

Mail :
Patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :
Mme Stéphanie DOTTA

Téléphone :
04.92.13.46.52

Mail :
stephanie.dotta@sdis06.fr

Formation Maintien des acquis de Conducteur d'un Moyen Elévateur Aérien du Groupe D « MACOD6GD » (code MACOD6GD 2022- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de conducteur d'un Moyen Elévateur Aérien spécifique au Groupe D tout en respectant les règles de sécurité.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire, figurant sur la liste opérationnelle départementale des conducteurs MEA titulaire de l'UV COD6 GD supérieure ou égale à 3 ans.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

COD6GD

Effectif autorisé

2 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 4 heures :

4 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié « Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 2 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

1 MEA spécifique au Groupe D

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.

Une fiche d'auto-évaluation d'accompagnement assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur le maintien des acquis opérationnel du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de « Maintien des acquis conducteur de Moyen Elévateur Aérien Groupe D » MACOD6GD.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	21/02/2022 MATIN	Compagnie Antibes
Session 2	21/02/2022 APRES-MIDI	Compagnie Antibes
Session 3	22/02/2022 MATIN	Compagnie Cannes
Session 4	22/02/2022 APRES-MIDI	Compagnie Cannes
Session 5	23/02/2022 MATIN	Compagnie Cannes
Session 6	23/02/2022 APRES-MIDI	Compagnie Cannes
Session 7	24/02/2022 MATIN	Compagnie Cannes
Session 8	24/02/2022 MATIN	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 9	24/02/2022 APRES-MIDI	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 10	25/02/2022 MATIN	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 11	25/02/2022 APRES-MIDI	Compagnie Cagnes sur Mer

Contact

Organisateur :
A/C Patrick HAREUX

Téléphone :
04.92.13.46.56

Mail :
Patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :
Mme Stéphanie DOTTA

Téléphone :
04.92.13.46.52

Mail :
stephanie.dotta@sdis06.fr

Formation Maintien des acquis de Conducteur d'un Moyen Elévateur Aérien du Groupe E « MACOD6GE » (code MACOD6GE 2022- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de conducteur d'un Moyen Elévateur Aérien spécifique au Groupe E tout en respectant les règles de sécurité.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire, figurant sur la liste opérationnelle départementale des conducteurs MEA. Titulaire de l'UV COD6 GE supérieure ou égale à 3 ans.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

COD6GE

Effectif autorisé

2 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 4 heures :

4 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié « Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 2 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

1 MEA spécifique au Groupe E

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.

Une fiche d'auto-évaluation d'accompagnement assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur le maintien des acquis opérationnel du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de « Maintien des acquis conducteur de Moyen Elévateur Aérien Groupe E » MACOD6GE.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	16/05/2022 MATIN	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 2	16/05/2022 APRES-MIDI	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 3	17/05/2022 MATIN	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 4	17/05/2022 APRES-MIDI	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 5	18/05/2022 MATIN	Compagnie Nice-Magnan (*)
Session 6	18/05/2022 APRES-MIDI	Compagnie Nice-Magnan (*)
Session 7	19/05/2022 MATIN	Compagnie Nice-Magnan (*)
Session 8	19/05/2022 APRES-MIDI	Compagnie Nice-Magnan (*)
Session 9	20/05/2022 MATIN	Compagnie Nice-Magnan (*)
Session 10	20/05/2022 APRES-MIDI	Compagnie Nice-Magnan (*)
Session 11	23/05/2022 MATIN	Compagnie Menton
Session 12	23/05/2022 APRES-MIDI	Compagnie Menton
Session 13	24/05/2022 MATIN	Compagnie Menton
Session 14	24/05/2022 APRES-MIDI	Compagnie Menton
Session 15	25/05/2022 MATIN	Compagnie Menton
Session 16	25/05/2022 APRES-MIDI	Compagnie Menton
Session 17	30/05/2022 MATIN	Compagnie Antibes
Session 18	30/05/2022 APRES-MIDI	Compagnie Antibes
Session 19	31/05/2022 MATIN	Compagnie Antibes
Session 20	31/05/2022 APRES-MIDI	Compagnie Antibes
Session 21	01/06/2022 MATIN	Compagnie Antibes
Session 22	01/06/2022 APRES-MIDI	Compagnie Antibes
Session 23	02/06/2022 MATIN	Compagnie Nice
Session 24	02/06/2022 APRES-MIDI	Compagnie Nice

Session 25	03/06/2022 MATIN	Compagnie Nice
Session 26	03/06/2022 APRES-MIDI	Compagnie Nice
Session 27	07/06/2022 MATIN	Compagnie Nice
Session 28	07/06/2022 APRES-MIDI	Compagnie Nice
Session 29	08/06/2022 MATIN	Compagnie Nice
Session 30	08/06/2022 APRES-MIDI	Compagnie Nice
Session 31	09/06/2022 MATIN	Compagnie Nice
Session 32	09/06/2022 APRES-MIDI	Compagnie Nice
Session 33	10/06/2022 MATIN	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 34	10/06/2022 APRES-MIDI	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 35	13/06/2022 MATIN	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 36	13/06/2022 APRES-MIDI	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 37	14/06/2022 MATIN	Compagnie Grasse
Session 38	14/06/2022 APRES-MIDI	Compagnie Grasse
Session 39	15/06/2022 MATIN	Compagnie Grasse
Session 40	15/06/2022 APRES-MIDI	Compagnie Grasse
Session 41	16/06/2022 MATIN	Compagnie Grasse
Session 42	16/06/2022 APRES-MIDI	Compagnie Grasse
Session 43	17/06/2022 MATIN	Compagnie Grasse
Session 44	17/06/2022 APRES-MIDI	Compagnie Grasse
Session 45	20/06/2022 MATIN	Compagnie Grasse
Session 46	20/06/2022 APRES-MIDI	Compagnie Grasse

Contact

Organisateur :

A/C Patrick HAREUX

Téléphone :

04.92.13.46.56

Mail :

Patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :

Mme Stéphanie DOTTA

Téléphone :

04.92.13.46.52

Mail :

stephanie.dotta@sdis06.fr

Remarques

(*) correspond uniquement au maintien des acquis des conducteurs de type EPCXS 32 METZ du CIS Magnan

Formation Maintien des acquis de Conducteur d'un Moyen Elévateur Aérien du Groupe F « MACOD6GF » (code MACOD6GF 2022- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de conducteur d'un Moyen Elévateur Aérien spécifique au Groupe F tout en respectant les règles de sécurité.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire, figurant sur la liste opérationnelle départementale des conducteurs MEA titulaire de l'UV COD6 GF supérieure ou égale à 3 ans.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

COD6GF

Effectif autorisé

2 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 4 heures :

4 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié « Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 2 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

1 MEA spécifique au Groupe F

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.

Une fiche d'auto-évaluation d'accompagnement assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur le maintien des acquis opérationnel du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de « Maintien des acquis conducteur de Moyen Elévateur Aérien Groupe F » MACOD6GF.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	19/04/2022 MATIN	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 2	19/04/2022 APRES-MIDI	Compagnie Cagnes sur Mer
Session 3	20/04/2022 MATIN	Compagnie Nice
Session 4	20/04/2022 APRES-MIDI	Compagnie Nice
Session 5	21/04/2022 MATIN	Compagnie Nice
Session 6	21/04/2022 APRES-MIDI	Compagnie Nice
Session 7	22/04/2022 MATIN	Compagnie Nice
Session 8	22/04/2022 APRES-MIDI	Compagnie Nice
Session 9	02/05/2022 MATIN	Compagnie Nice
Session 10	03/05/2022 MATIN	Compagnie Grasse
Session 11	03/05/2022 APRES-MIDI	Compagnie Grasse
Session 12	04/05/2022 MATIN	Compagnie Grasse
Session 13	04/05/2022 APRES-MIDI	Compagnie Grasse
Session 14	05/05/2022 MATIN	Compagnie Grasse
Session 15	05/05/2022 APRES-MIDI	Compagnie Grasse
Session 16	06/05/2022 MATIN	Compagnie Grasse

Contact

Organisateur :
A/C Patrick HAREUX

Téléphone :
04.92.13.46.56

Mail :
patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :
Mme Stéphanie DOTTA

Téléphone :
04.92.13.46.52

Mail :
stephanie.dotta@sdis06.fr

Formation Maintien des acquis de Conducteur d'un Moyen Elévateur Aérien du Groupe G « MACOD6GG » (code MACOD6GG 2022- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de conducteur d'un Moyen Elévateur Aérien spécifique au Groupe G tout en respectant les règles de sécurité.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel /Volontaire, figurant sur la liste opérationnelle départementale des conducteurs MEA titulaire de l'UV COD6 GG supérieure ou égale à 3 ans.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

COD6GG

Effectif autorisé

2 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 4 heures :

4 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié « Accompagnateur de proximité »

1 Formateur accompagnateur pour 2 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Equipements et sites extérieurs du CFD 06

1 MEA spécifique au Groupe G

Mises en situation professionnelle

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.

Une fiche d'auto-évaluation d'accompagnement assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur le maintien des acquis opérationnel du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de « Maintien des acquis conducteur de Moyen Elévateur Aérien Groupe G » MACOD6GG.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	28/02/2022 MATIN	Compagnie Cannes
Session 2	28/02/2022 APRES-MIDI	Compagnie Cannes
Session 3	01/03/2022 MATIN	Compagnie Cannes
Session 4	01/03/2022 APRES-MIDI	Compagnie Cannes
Session 5	02/03/2022 MATIN	Compagnie Cannes
Session 6	02/03/2022 APRES-MIDI	Compagnie Cannes
Session 7	03/03/2022 MATIN	Compagnie Cannes

Contact

Organisateur :
A/C Patrick HAREUX

Téléphone :
04.92.13.46.56

Mail :
patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :
Mme Stéphanie DOTTA

Téléphone :
04.92.13.46.52

Mail :
stephanie.dotta@sdis06.fr

Formation Maintien des acquis de du Conducteur de transport de matière dangereuse TMD « MACODTMD » (code MACODTMD 2022- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de conducteur de véhicule de carburant (kérosène, super et gasoil) du SDIS

Public

Sapeur-Pompier Professionnel/Volontaire, figurant sur la liste opérationnelle départementale des conducteurs TMD arrivant en fin de validité du certificat ADR.

Prérequis

Être certifié en qualité de :

CODTMD

Effectif autorisé

1 stagiaire

Durée

La durée de la formation est de 24 heures :

24 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

1 Formateur d'une société agréé à l'obtention de l'ADR

Moyens pédagogiques et techniques

Etablissement agréé

Dispositif de suivi et d'évaluation

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.

Une fiche d'auto-évaluation d'accompagnement assure la traçabilité des activités d'apprentissage par domaine d'activité.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur le maintien des acquis opérationnel du stagiaire.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation ADR

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	A définir	Etablissement agréé

Contact

Organisateur :

A/C Patrick HAREUX

Téléphone :

04.92.13.46.56

Mail :

patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :

Mme Stéphanie DOTTA

Téléphone :

04.92.13.46.52

Mail :

stephanie.dotta@sdis06.fr

Formation Maintien des acquis sur l'utilisation du matériel de force « MAMATFORC » (code MAMATFORC 2022- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de manipulateur des outils d'auto dégagement titulaire de l'UV MATFORC supérieure ou égale à 3

Public

PATS affectés au GF6

Prérequis

Être certifié en qualité de :

MATFORC

Effectif autorisé

4 stagiaires par session

Durée

La durée de la formation est de 8 heures :

8 heures de présentiel (MSP/ APP)

Encadrement

Accompagnement individuel tout au long du parcours de formation par un tuteur qualifié
« Accompagnateur de proximité »

2 Formateurs accompagnateur pour 4 stagiaires en présentiel

Moyens pédagogiques et techniques

Salle du CFD 06

Disposition 1 CCF / 1 PORTE BERCE / MAT FORCE / 1 DEPANNEUSE / 1 VL

Dispositif de suivi et d'évaluation

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

- De l'atteinte des performances visées au travers d'une Mise en situation professionnelle de niveau acquisition par domaine d'activité.

Une fiche d'auto-évaluation d'accompagnement assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur le maintien des acquis opérationnel du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit délivrer une attestation de maintien des acquis.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	10/06/2022	St Vallier
Session 2	27/06/2022	St Vallier
Session 3	28/06/2022	St Vallier
Session 4	29/06/2022	St Vallier
Session 5	30/06/2022	St Vallier

Contact

Organisateur :

A/C Patrick HAREUX

Téléphone :

04.92.13.46.56

Mail :

patrick.hareux@sdis06.fr

Assistante :

Mme Stéphanie DOTTA

Téléphone :

04.92.13.46.52

Mail :

stephanie.dotta@sdis06.fr

Formation d'accompagnateur de proximité (code APROX-2022-XX)

Objectifs de la formation

Développer les compétences utiles à l'exercice d'un accompagnement de proximité au sein de son unité.

Public

Sapeur-Pompier Professionnel et volontaire
Prérequis

A minima avoir un grade de sous-officier

Effectif autorisé

12 stagiaires par session maximum

Durée

La durée de la formation est de 24 heures

Encadrement

1 Formateur accompagnateur pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Matériels pédagogiques

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est formative.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé la formation se voit délivrer une attestation « Accompagnateur de proximité ».

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
A définir	A définir	A définir

Contact

Organisateur :
LTN1 BAUDOIN-NOBLES

Téléphone :
04.92.13.46.36

Mail :
Jean-noel.baudoin-nobles@sdis06.fr

Assistante :
Mme DOS PASSOS

Téléphone :
04.92.13.46.28.

Mail :
Francisca.dos-passos@sdis06.fr

Formation d'opérateur de salle opérationnelle (code OSO- 2022- XX)

Objectifs de la formation

Traiter en temps réel tous les appels d'urgence et /ou assurer le suivi opérationnel et administratif des opérations dans une salle opérationnelle

Public

Sapeur-Pompier Professionnel ou Volontaire

Prérequis

Formation d'Intégration ou Initiale complète

Effectif autorisé

12 stagiaires par session maximum

Durée

La durée de la formation est de 120 heures

Encadrement

1 Formateur pour 6 stagiaires
Intervenants CNFPT

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Salle opérationnelle

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.
Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé leur formation se voit délivrer un diplôme de « Opérateur de salle opérationnelle »

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1	A déterminer	Cis Saint-isidore

Contact

Organisateur :

LTHC Christian GASTAUD

Téléphone :

04.92.13.46.50

Mail :

Christian.gastaud@sdis06fr

Assistante :

Mme Stéphanie DOTTA

Téléphone :

04.92.13.46.85

Mail :

Stephanie.dotta@sdis06.fr

Remarques

En partie, ce parcours de professionnalisation est porté en collaboration avec le CNFPT

Formation de Chef de salle opérationnelle (code CDSO- 2022- XX)

Objectifs de la formation

Assurer la responsabilité et le fonctionnement d'une salle opérationnelle

Public

Sapeur-Pompier Professionnel

Prérequis

Officier titulaire du grade à minima de Lieutenant 2^{ème} classe et affecté au GFA

Effectif autorisé

12 stagiaires par session maximum

Durée

La durée de la formation est de 120 heures

Encadrement

1 Formateur pour 6 stagiaires
Intervenants CNFPT

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Salle opérationnelle

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.
Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Le stagiaire ayant validé leur formation se voit délivrer un diplôme de « Chef de salle opérationnelle »

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
CDSO-2022-1	A définir	A définir

Contact

Organisateur :
Christian GASTAUD

Téléphone :
04.92.13.46.50

Mail :
christian.gastaud@sdis06.fr

Assistante :
Stéphanie DOTTA

Téléphone :
04.92.13.46.85

Mail :
Stephanie.dotta@sdis06.fr

Remarques

En partie, ce parcours de professionnalisation est porté en collaboration avec le CNFPT

Formation Maintien des Acquis d'opérateur de salle opérationnelle (code OSO- 2022- XX)

Objectifs de la formation

Prise en compte des évolutions, procédures et maintenance de ses acquis progiciels

Public

Sapeur-Pompier Professionnel et Volontaire

Prérequis

Être titulaire de la formation initiale de OSO

Effectif autorisé

16 stagiaires par session maximum

Durée

La durée de la formation est de 8 heures

Encadrement

1 Formateur pour 8 stagiaires
Intervenants CNFPT

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Salle opérationnelle

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

La formation est obligatoire, un plan de développement continu des compétences pourra être élaboré par l'équipe pédagogique pour un accompagnement en équipe.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant validé sa formation se voit valider pour l'année N+1 l'aptitude « Opérateur de Salle Opérationnelle »

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
Session 1		Cis Saint-isidore
Session 2		Cis Saint-isidore
Session 3		Cis Saint-isidore
Session 4		Cis Saint-isidore
Session 5		Cis Saint-isidore
Session 6		Cis Saint-isidore
Session 7		Cis Saint-isidore
Session 8		Cis Saint-isidore
Session 9		Cis Saint-isidore
Session 10		Cis Saint-isidore
Session 11		Cis Saint-isidore
Session 12		Cis Saint-isidore

Contact

Organisateur :

LTHC Christian GASTAUD

Téléphone :

04.92.13.46.50

Mail :

Christian.gastaud@sdis06fr

Assistante :

Mme Stéphanie DOTTA

Téléphone :

04.92.13.46.85

Mail :

Stephanie.dotta@sdis06.fr

Remarques

En partie, ce parcours de professionnalisation est porté en collaboration avec le CNFPT

Préformation CYN module C (Code CYNC- 2022-1)

Objectifs de la formation

Débouillage et développement des qualités olfactives du chien

Public

Sapeur-pompier volontaire et professionnel

Prérequis

Avoir suivi les modules de préformation A et B
Chien d'au moins 8 mois et au plus 24 mois

Effectif autorisé

12 stagiaires par session maximum

Durée

La durée de la formation est de 26 heures

Encadrement

1 Formateur C.T ou chef d'unité sur liste opérationnelle pour 6 stagiaires

Compétences visées :

Secourisme canin
Obéissance du chien
Capacités de franchissement et de recherche

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Véhicules spécialisés CYNO
Terrains d'exercices extérieurs

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage. Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
CYNC-2022-1	5 au 8 avril	CONTES

Contact

Organisateur :

A/C JM BILQUEZ

Téléphone :

04.92.13.46.52

Mail :

jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :

Stéphanie DOTTA

Téléphone :

04.93.13.46.85

Mail :

stephanie.dotta@sdis06.fr

Conducteur cynotechnique CYN 1 (Code CYN1-2022-1)

Objectifs de la formation

Assurer l'emploi de conducteur cynotechnique

Public

Sapeur-pompier professionnel et volontaire

Prérequis

Attestation de réussite à la préformation

Effectif autorisé

12 stagiaires par session maximum

Durée

La durée de la formation bloquée est de 40 heures environ suivie d'une formation en continu au cours d'une période d'application sur 6 mois au moins.

Encadrement

1 Formateur C.T ou chef d'unité sur liste opérationnelle pour 4 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Véhicules spécialisés CYNO
Terrains d'exercices extérieurs

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Un livret individuel de compétence assure la traçabilité des activités d'apprentissage.
Ce document permet à la commission validant la formation de statuer sur la certification du stagiaire.

En fin de formation, un plan de développement continu des compétences du stagiaire est élaboré par l'équipe pédagogique.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
CYN1-2022-1	9 au 13 mai	CONTES

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.20

Mail :
jean-
marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :
Stéphanie DOTTA

Téléphone :
04.93.13.46.85

Mail :
stephanie.dotta@sdis06.fr

Formation des référents en hygiène (Code REFHYG- 2022-1)

Objectifs de la formation

Appliquer et contrôler les règles d'hygiène et les protocoles de désinfection des VSAV dans son CIS

Public

Sapeur-pompier volontaire et professionnel affecté en CIS

Prérequis

Sapeur-pompier professionnel et volontaire

Effectif autorisé

14 stagiaires par session maximum

Durée

La durée de la formation est de 16 heures

Encadrement

1 formateur pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Matériel de décontamination
Local de désinfection des VSAV du CIS

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
REFHYG-2022-1	3 et 4 novembre	CIS CAGNES SUR MER

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.52

Mail :
jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :
Elodie MANFREDOTTI

Téléphone :
04.93.13.46.60

Mail :
elodie.manfredotti@sdis06.fr

Pré sélection IBNB (Code FDN-Pres 2022-1)

Objectifs de la formation

Tests de pré sélection en vue d'accéder au stage IBNB niveau 1.

Public

Sapeur-pompier professionnel.

Prérequis

Sapeur-pompier professionnel titulaire et disposant de la formation d'intégration.

Effectif autorisé

12 stagiaires par session maximum

Durée

La durée de la formation est de 4 heures

Encadrement

1 formateur pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Parcours CEPARI
Logistique ARICF

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Diplômes et attestations

Le stagiaire ayant suivi la formation se voit remettre une attestation de suivi de la formation.

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FDN1-Pres-2022-1	A définir	CIS CAGNES SUR MER

Contact

Organisateur :

Cne GIORDANO Yannick

Téléphone :

04.92.13.46.51

Mail :

yannick.giordano@sdis06.fr

Assistante :

Mme Stéphanie DOTTA

Téléphone :

04.92.13.46.85

Mail :

stephanie.dotta@sdis06.fr

Formation de maintien des acquis et de perfectionnement de formateur aux premiers secours (Code FMAFPS 2022-XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de formateurs aux premiers secours

Public

Formateur aux premiers secours

Prérequis

Être sapeur-pompier volontaire ou professionnel inscrit sur la liste d'aptitude des formateurs aux premiers secours

Effectif autorisé

12 stagiaires

Durée

La durée de la formation est de 8 heures

Encadrement

1 formateur de formateur aux premiers secours pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Matériel SAP
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est certificative.

Planification

A définir

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.52

Mail :
jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :
Cécile COURCY

Téléphone :
04.93.13.46.51

Mail :
cecile.courcy@sdis06.fr

Séminaire formateur de formateur aux premiers secours (Code FMAFPS 2022-XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de formateurs de formateurs aux premiers secours

Public

Formateur de formateur de premiers secours

Prérequis

Être sapeur-pompier volontaire ou professionnel inscrit sur la liste d'aptitude des formateurs de formateurs aux premiers secours

Effectif autorisé

12 à 24 stagiaires

Durée

La durée de la formation est de 8 heures

Encadrement

1 instructeur de secourisme pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Planification

A définir

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.52

Mail :
jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :
Cécile COURCY

Téléphone :
04.93.13.46.51

Mail :
cecile.courcy@sdis06.fr

Formation de maintien des acquis et de perfectionnement Concepteur de Formation (code FMA-CFOR-2022-XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de Concepteur de formation

Public

Sapeur-pompier volontaire et professionnel

Prérequis

Sapeur-pompier titulaire de la formation de Concepteur de Formation

Effectif autorisé

12 stagiaires

Durée

La durée de la formation est de 8 heures

Encadrement

1 CFOR pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Ateliers pédagogiques personnalisés
Mises en situation professionnelles

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Planification

A définir

Contact

Organisateur :
LTN1 BAUDOIN-NOBLES

Téléphone :
04.92.13.46.36

Mail :
Jean-noel.baudoin-nobles@sdis06.fr

Assistante :
Mme DOS PASSOS

Téléphone :
04.92.13.46.28.

Mail :
Francisca.dos-passos@sdis06.fr

Formation de maintien des acquis et de perfectionnement Formateur Accompagnateur (code FMA-FORACC-2022-XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité d'accompagnateur de proximité

Public

Sapeur-pompier volontaire et professionnel

Prérequis

Sapeur-pompier titulaire de la formation de Formateur Accompagnateur

Effectif autorisé

12 stagiaires

Durée

La durée de la formation est de 8 heures

Encadrement

1 CFOR pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Ateliers pédagogiques personnalisés
Mises en situation professionnelles

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Planification

A définir

Contact

Organisateur :
LTN1 BAUDOIN-NOBLES

Téléphone :
04.92.13.46.36

Mail :
Jean-noel.baudoin-nobles@sdis06.fr

Assistante :
Mme DOS PASSOS

Téléphone :
04.92.13.46.28.

Mail :
Francisca.dos-passos@sdis06.fr

Formation de maintien des acquis et de perfectionnement Accompagnateur de proximité (code FMA-APROX-2022-XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité d'accompagnateur de proximité

Public

Sapeur-pompier volontaire et professionnel

Prérequis

Sapeur-pompier titulaire de la formation d'Accompagnateur de proximité

Effectif autorisé

12 stagiaires

Durée

La durée de la formation est de 8 heures

Encadrement

1 FORACC pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours
Ateliers pédagogiques personnalisés
Mises en situation professionnelles

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Planification

A définir

Contact

Organisateur :
LTN1 BAUDOIN-NOBLES

Téléphone :
04.92.13.46.36

Mail :
Jean-noel.baudoin-nobles@sdis06.fr

Assistante :
Mme DOS PASSOS

Téléphone :
04.92.13.46.28.

Mail :
Francisca.dos-passos@sdis06.fr

Formation de maintien des acquis et de perfectionnement Officier SIC (code FMA-OffSIC 2022- XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité d'Officier SIC

Public

Sapeur-pompier volontaire et professionnel

Prérequis

Sapeur-pompier titulaire de la formation d'Officier SIC

Effectif autorisé

12 stagiaires

Durée

La durée de la formation est de 8 heures

Encadrement

1 COMSIC pour 6 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de cours

Ateliers pédagogiques personnalisés

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation n'est pas certificative.

Planification

A définir

Contact

Organisateur :
A/C JM BILQUEZ

Téléphone :
04.92.13.46.52

Mail :
jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :
Cécile COURCY

Téléphone :
04.93.80.34.60

Mail :
cecile.courcy@sdis06.fr

Formation de maintien des acquis des chefs de groupe feux de forêts (Code FMAFDF3-2022-XX)

Objectifs de la formation

Maintenir et perfectionner ses compétences en qualité de chef de groupe feux de forêts

Public

Sapeur-Pompier professionnel et volontaire

Prérequis

Être officier ou sous-officier de sapeurs-pompiers et détenteur de la formation de chef de groupe feux de forêts (niveau 3)

Effectif autorisé

6 stagiaires par session

Durée

8 heures

Encadrement

1 formateur pour 6 stagiaires
1 opérateur en environnement virtuel

Moyens pédagogiques et techniques

Formation Ouverte A Distance
Environnement virtuel : XVR

Dispositif de suivi et d'évaluation

La formation est formative

Planification

Session	Dates	Lieu de Formation
FMAFDF3-2022-1	A définir	CFD St Vallier-de-Thiey
FMAFDF3-2022-2		CFD St Vallier-de-Thiey
FMAFDF3-2022-3		CFD St Vallier-de-Thiey
FMAFDF3-2022-4		CFD St Vallier-de-Thiey
FMAFDF3-2022-5		CFD St Vallier-de-Thiey
FMAFDF3-2022-6		CFD St Vallier-de-Thiey
FMAFDF3-2022-7		CFD St Vallier-de-Thiey
FMAFDF3-2022-8		CFD St Vallier-de-Thiey
FMAFDF3-2022-9		CFD St Vallier-de-Thiey

Contact

Organisateur :

A/C JM BILQUEZ

Téléphone :

04.92.13.46.20

Mail :

jean-marc.bilquez@sdis06.fr

Assistante :

Valérie CIAVALDINI

Téléphone :

04.92.13.46.49

Mail :

valerie.ciavaldini@sdis06.fr

Les formations organisées par les organismes extérieurs pour les Sapeurs- pompiers

Formations ENSOSP

Type de Formation	Intitulé de la formation	Places disponibles
FI-V Off	FILT V FAE Chef de Groupe	4
FI-V Off	Formation d'officier encadrement SPV-ODG	4
FI-P Off	Formation d'intégration Lieutenant 1ère classe- FILT1C	5
FI-P Off	Formation d'intégration Lieutenant 2ème classe- FILT2C – Chef de Groupe – CDG	33
FI-P Off	Formation d'intégration Lieutenant 2ème classe FILT2C- Officier de Garde – ODG	36
FAE-P Off	FAE de Lieutenant 1ère classe- FALT1C	4
FAE-P Off	FAE de Capitaine SPP- FAC	5
FAE-P Off	FAE commandant SPP- FAECDTP	2
FAE-P Off	FAE de Chef de groupement	1
	Officier de Liaison – Tuerie de Masse	4
PRV	Préventionniste - PRV2	3
PRV	Préventionniste- PRV2 Modules A/B/C complément FILT	5
PRV	Responsable prévention - PRV3	1
PRV	RCCI – Recherche des causes et circonstances incendie	1
PRV	CTS-Journées de perfectionnement Chapiteaux tentes et Structures	2
PRV	SSI-Journées de perfectionnement Système de Sécurité Incendie	2
PRV	EAE – Perfectionnement Extinction Automatique Eau	1
PRV	Perfectionnement Ingénierie Sécurité Incendie	1
PRV	Perfectionnement comportement au feu	2
PRV	Perfectionnement Droit et Prévention	1
PRV	Perfectionnement Tunnel	1
PRV	Perfectionnement ICPE	1
PRV	GN8 – Journées perfectionnement évacuation des handicapés	1
PRV	IGH – Immeubles de Grande Hauteur	1

Type de Formation	Intitulé de la formation	Places disponibles
PRV	Maintien des Acquis PRV2	11
PRS	Responsable Prévision PRS3	1
RT	Conseiller technique RAD - RAD4	1
RT	Maintien des Acquis RCH4	2
SSSM	FAE Groupement SSSM	1
SSSM	FI Cadre de Santé	1
SSSM	FAE Chefferie	1
SSSM	FMPA Médecin chef	1
SSSM	FI Infirmier/Médecin	2
	Journées Professionnelles des Préventeurs	3

Formations ECASC

Type de Formation	Intitulé de la formation	Places disponibles
FDF	Chef de groupe FDF- FDF3	12
FDF	Chef de colonne FDF- FDF4	6
FDF	Chef de site FDF- FDF5	1
FDF	Cadre HBE- AER2	6
FDF	Equipier pélicandrome- PEL1	4
FDF	Chef d'équipe pélicandrome- PEL2	2
FDF	Survie mer équipage HBE	6
FDF	Equipier brûlage dirigé	4
FDF	Responsable de travaux brûlage dirigé	2
FDF	Equipier spécialisés RCCI en espaces naturels	1
FDF	Formation OLAT	2
FDF	Maintien des acquis FDF4	25
SIC	Officier SIC	5
COD	Formateur Conduite Module 1 - Prévention risque routier	6
COD	Formateur Conduite Module 2 tout terrain	6
COD	Maintien des acquis COD3	15
SDE	Chef de section SD - SDE3	1

Type de Formation	Intitulé de la formation	Places disponibles
SDE	Maintien des Acquis SDE3	1
SDE	Risques bâtimementaires	1
Nautique	Chef d'Unité SAL2	1
Nautique	Maintien des Acquis SAL3	1
Nautique	Maintien des Acquis SAV3	1
Nautique	Forum des cadres de plongée SSSM	1
RT	Chef de CMIC- RCH3	2
GMP	Equipier secours en montagne été - SMO2	2
GMP	Equipier secours en canyon - CAN1	3
GMP	Chef d'unité CAN - CAN2	2
GMP	Intervention en milieu site souterrain- ISS	1

Formations BMPM

Domaine d'activité	Intitulé de la formation	Nombre d'agents à former	Nombre de jours	Dates de formation	Organisme de formation
IBNB 4	Conseiller technique IBNB	1	Parcours qualifiant sur 2 ans	A définir	CETIS
IBNB 3	Chef de groupe IBNB	1	10	A définir	CETIS
IBNB 2	Chef d'unité IBNB	4	5	A définir	CETIS
IBNB 1	Equipier IBNB	8	5	A définir	CETIS

Formations CNFPT- Référentiel Sapeur- Pompier

Domaine d'activité	Intitulé de la formation	Nombre d'agents à former	Nombre de jours	Dates de formation	Organisme de formation
Formation	Formateur Accompagnateur	36	10	A définir	CNFPT
SIC	Facteur humain en salle opérationnelle	125	1	A définir	CNFPT
EAP	EAP1	8	5	A définir	CNFPT
EAP	Module complémentaire PRAP EAP2	4	3	A définir	CNFPT
EAP	EAP2	4	10	A définir	CNFPT
EAP	Maintien des acquis EAP1	60	1	A définir	CNFPT
EAP	Maintien des acquis EAP2	40	1	A définir	CNFPT
EAP	Maintien des acquis EAP3	1	1	A définir	CNFPT

Les formations des Personnels Administratifs et Techniques Spécialisés

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le groupement fonctionnel formation sport gère l'ensemble des formations du personnel du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06), y compris les formations sollicitées par les personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATs), précédemment gérées par le groupement fonctionnel ressources humaines et administration générale.

Le plan de formation est désormais commun à tous les personnels de l'établissement, et s'inscrit dans un processus de développement des compétences des agents, par le biais d'un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel.

Le groupement fonctionnel formation-sport élabore ainsi, en partenariat avec les services, une offre de formation ciblée sur les métiers de la collectivité, les parcours individuels indispensables à l'intégration, à la professionnalisation et au développement des compétences.

CNFPT – FORMATIONS PATS et HORS REFERENTIEL SPP

Planification – Dates et lieux de formation à définir selon le calendrier proposé par le CNFPT.

Domaine d'activité	Intitulé de la formation	Nombre d'agents à former	Nombre de jours de formation
AFFAIRES JURIDIQUES	LES MARCHES EN PROCEDURE ADAPTEE	3	3
AFFAIRES JURIDIQUES	LES MARCHES DE SERVICES ET FOURNITURES COURANTES	2	2,5
AFFAIRES JURIDIQUES	MARCHES PUBLICS INFORMATIQUES	4	3
AFFAIRES JURIDIQUES	GESTION ADMINISTRATIVE FINANCIERE ET TECHNIQUE DES MARCHES DE TRAVAUX	3	2,5
AFFAIRES JURIDIQUES	CYCLE RESPONSABLES DES AFFAIRES JURIDIQUES - MODULE 3 LE CONSEIL JURIDIQUE ET LE CONTRÔLE DES ACTES	1	5,5
AFFAIRES JURIDIQUES	PREVENTION DES RISQUES JURIDIQUES DE LA COLLECTIVITE	1	2
AFFAIRES JURIDIQUES	LA REDACTION D'UN MÉMOIRE EN CONTENTIEUX	1	2,5
AFFAIRES JURIDIQUES	LES COLLECTIVITES ET LES ASSURANCES	1	2
AFFAIRES JURIDIQUES	REDACTION ET CONTRÔLE DES ACTES ADMINISTRATIFS	1	2,5
APPROCHES FONDAMENTALES	LE TELETRAVAIL : S'AVOIR S'ORGANISER ET DEVELOPPER SON EFFICACITE	2	1,5
APPROCHES FONDAMENTALES	TECHNIQUES DE MEMORISATION	2	3
APPROCHES FONDAMENTALES	EXCEL3 - 2016	1	12H
APPROCHES FONDAMENTALES	WORD 1	2	12H
APPROCHES FONDAMENTALES	WORD 2	3	12H
APPROCHES FONDAMENTALES	WORD 3 - 2016	1	12H
APPROCHES FONDAMENTALES	POWERPOINT 1	8	12H
APPROCHES FONDAMENTALES	POWERPOINT 2 - 2016	1	12H
APPROCHES FONDAMENTALES	EXCEL 2 – UTILISATEUR AVANCE	22	12H

APPROCHES FONDAMENTALES	EXCEL 1 - UTILISATEUR DEBUTANT	14	12H
APPROCHES FONDAMENTALES	LA GESTION DES CONFLITS ET DE L'AGRESSIVITE EN SITUATION D'ACCUEIL	1	3
APPROCHES FONDAMENTALES	L'ANIMATION, LA DIRECTION ET LA MOBILISATION DE SON SERVICE	3	3
APPROCHES FONDAMENTALES	LES ECRITS COMME AIDE A LA DECISION	1	3
APPROCHES FONDAMENTALES	LA DIMENSION EMOTIONNELLE DANS LE CADRE PROFESSIONNEL	1	3
APPROCHES FONDAMENTALES	L'ORGANISATION ET LA GESTION DE SON TEMPS	1	2,5
APPROCHES FONDAMENTALES	LA CONDUITE DE REUNIONS POUR LES CADRES	1	4
APPROCHES FONDAMENTALES	DECOUVERTE DU METIER CHARGEE D'ACCUEIL	1	2
APPROCHES FONDAMENTALES	LE VOCABULAIRE : CHOIX ET PRECISION	1	2,5
APPROCHES FONDAMENTALES	DECOUVERTE DU METIER D'ASSISTANTE DE DIRECTION	1	2,5
APPROCHES FONDAMENTALES	SENSIBILISATION A LA LANGUE DES SIGNES	1	4
APPUI A LA GOUVERNANCE, MANAGEMENT ET PILOTAGE DES RESSOURCE	L'ANIMATION, LA DIRECTION ET LA MOBILISATION DE SON SERVICE	1	3
APPUI A LA GOUVERNANCE, MANAGEMENT ET PILOTAGE DES RESSOURCES	LE MANAGEMENT D'UNE EQUIPE EN TELETRAVAIL	2	3
ASSISTANT OU ASSISTANTE DE DIRECTION	ORGANISATION ET LA GESTION DE SON TEMPS	1	3
ASSISTANT OU ASSISTANTE DE DIRECTION	ORGANISATION DU CLASSEMENT DES DOCUMENTS	2	2
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	LE DROIT DE L'INTERNET ET DE LA COMMUNICATION WEB	1	3
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	LE LOGICIEL INDESIGN : VOLET PERFECTIONNEMENT	1	2
DEVELOPPEMENT LOCAL	UTILISATION DU LOGICIEL QGIS PERFECTIONNEMENT	1	4
DEVELOPPEMENT LOCAL	LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES	1	2
DEVELOPPEMENT LOCAL	DE LA LECTURE DE PLAN A L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME	2	3
DEVELOPPEMENT LOCAL	L'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE	2	4,5

DEVELOPPEMENT LOCAL	SENSIBILISATION AU DROIT DE L'URBANISME	2	2
ENERGIE ET CLIMAT	LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS	1	4
EVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE	LA CONDUITE DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	1	5
FINANCES ET GESTION FINANCIERE	LES BASES DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES	1	3
FINANCES ET GESTION FINANCIERE	LES REGIES D'AVANCE ET DE RECETTE	1	2
FINANCES ET GESTION FINANCIERE	LA GESTION DE LA DETTE DE LA TRESORERIE	3	3
FINANCES ET GESTION FINANCIERE	LES OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE SPECIFIQUE	3	2
FINANCES ET GESTION FINANCIERE	ELABORATION ET SUIVI TABLEAU DE BORD GESTION FINANCIERE	2	2
FINANCES ET GESTION FINANCIERE	REGLES D'ELABORATION ET D'EXECUTION BUDGETAIRE	5	3
FINANCES ET GESTION FINANCIERE	LES BASES DES FINANCES PUBLIQUES	4	2
FINANCES ET GESTION FINANCIERE	LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE ET LA GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT	1	2
GENIE TECHNIQUE	LE ROLE DE L'AGENT DE MAITRISE AUPRES DE SON EQUIPE TECHNIQUE	1	2,5
GRH	REDACTION DES ACTES ET DELIBERATIONS RELATIFS A LA GESTION DE LA COMMUNE	1	2
GRH	L'APPLICATION DES REGLES JURIDIQUES DE RECRUTEMENT	4	3
GRH	DE L'ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL AU REFERENTIEL DE COMPETENCES	3	4
GRH	L'ACCOMPAGNEMENT DES CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS : MUTUALISATIONS, REDEPLOIEMENTS, RECONVERSIONS	1	3
GRH	LA MOBILITE INTERNE COMME MODALITE DE RECRUTEMENT	1	2
GRH	LA STRUCTURATION D'UNE FONCTION CONSEIL EMPLOI, MOBILITE, CARRIERE	1	3
GRH	LA PRODUCTION ET L'EXPLOITATION DES DONNEES RH	1	3
GRH	LA GESTION DES ABSENCES (réglementation accidents + maladie)	7	A DEFINIR
GRH	LA MISE E ŒUVRE DE L'ACTION DISCIPLINAIRE	1	2

INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION	LE CADRE JURIDIQUE DE LA SECURITE INFORMATIQUE	1	27H à distance
INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION	L'UTILISATION DES OUTILS NUMERIQUES DE TELETRAVAIL COLLABORATIF ET DE COMMUNICATION	1	3
INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION	GESTION DE PARC INFORMATIQUE (MATERIEL, LOGICIELS ET MAINTENANCE)	4	3
INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION	ACQUISITION DE DONNES SPATIALES POUR LES SYSTEMES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	1	3
INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION	UTILISATION DU LOGICIEL QGIS : PERFECTIONNEMENT	1	4
INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION	DIRECTEUR ET CADRE CHARGES DES SYSTEMES D'INFORMATION	1	31
MANAGEMENT	LA MOBILISATION ET LA COHESION D'UNE EQUIPE	2	3
MANAGEMENT	LE MANAGEMENT D'UNE EQUIPE EN TELETRAVAIL	2	3
MANAGEMENT	LE ROLE ET LE POSITIONNEMENT EN TANT QU'ENCADRANT DE PROXIMITE	3	3
MANAGEMENT	L'ANTICIPATION DES REGLES JURIDIQUES DE RECRUTEMENT	1	3
MANAGEMENT	L'ENTRETIEN DE LA MOTIVATION AU TRAVAIL	3	3
MANAGEMENT	LA PLANIFICATION, L'ORGANISATION ET LE CONTROLE DE L'ACTIVITE D'UNE EQUIPE	4	3
MANAGEMENT	L'ORGANISATION D'UN SERVICE AU QUOTIDIEN	4	3
MANAGEMENT	L'ANIMATION ET L'ENCADREMENT D'UNE EQUIPE AU QUOTIDIEN	3	3
MANAGEMENT	L'ANIMATION DE REUNION D'EQUIPE ET DE SERVICE	4	2
MANAGEMENT	L'EVOLUTION VERS LA FONCTION D'ENCADREMENT	3	3
MANAGEMENT	L'ENTRETIEN PRO : UN ACTE MANAGERIAL	4	3
MANAGEMENT	LE ROLE ET LE POSITIONNEMENT D'UN ENCADRANT DE PROXIMITE	2	3
MANAGEMENT	LE MANAGEMENT DES SITUATIONS RELATIONNELLES DIFFICILES	1	3
MANAGEMENT, PILOTAGE, GESTION DES RESSOURCES	DIRECTEUR OU DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES	1	26

PILOTAGE	L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT D'UNE FONCTION D'AUDIT INTERNE	1	2
PILOTAGE	LE DEROULEMENT ET L'ORGANISATION D'UNE MISSION D'AUDIT INTERNE	1	3
PILOTAGE	L'AUDIT INTERNE, ENJEUX DEFINITION ET PRINCIPES FONDAMENTAUX	1	2
PILOTAGE	L'ETABLISSEMENT DES CONSTATS D'AUDIT INTERNE SUR PIECES ET SUR PLACE	1	3
PREVENTION ET SECURITE CIVILE	FACTEUR HUMAIN EN SITUATION DE STRESS (OPERATEUR, REQUERANT)	1	3
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	ANALYSE D'UN ACCIDENT DE TRAVAIL PAR L'ARBRE DES CAUSES	2	3
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	LES CONDUITES ADDICTIVES : REGLEMENTATION, DETECTION, PREVENTION	1	2,5
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	FORMATION REGLEMENTAIRE PROPOS ET COMPORTEMENTS SEXISTES AU TRAVAIL	15	1
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	L'ACCOMPAGNEMENT DES ENCADRANTS FACE AUX RPS	3	3
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	FORMATION INITIALE PRELABLE DE CONSEILLER DE PREVENTION	1	7,5
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	FORMATION CONTINUE DE CONSEILLER DE PREVENTION	2	2,5
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	FORMATION INITIALE PREALABLE D'ASSISTANT DE PREVENTION	5	5
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	FORMATION OBLIGATOIRE CONTINUE D'ASSISTANT DE PREVENTION	40	2,5
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	LA METHODE D'ANALYSE ET D'EVALUATION DES RISQUES : LA CINDYNIQUE SXPR1	1	2

DEMANDES DE PREPARATIONS AUX CONCOURS OU EXAMENS PROFESSIONNELS

Domaine d'activité	Intitulé de la préparation	Nombre d'agents sollicitant la préparation
Préparation concours	Préparation à l'examen de commandant	11
Préparation concours	Préparation au concours interne de capitaine	7
Préparation concours	Préparation au concours externe de capitaine	2
Préparation concours	Préparation à l'examen de lieutenant hors classe	2
Préparation concours	Préparation au concours interne de lieutenant de 1ère classe	14
Préparation concours	Préparation à l'examen de lieutenant de 1ère classe	1
Préparation concours	Préparation au concours interne de Lt2 C	18
Préparation concours	Préparation au concours d'attaché	3
Préparation concours	Préparation à l'examen de rédacteur de 2ème classe	4
Préparation concours	Préparation à l'examen d'ingénieur	1
Préparation concours	Préparation au concours de technicien	2
Préparation concours	Préparation à l'examen d'agent de maîtrise	1

ORGANISMES EXTERIEURS

FORMATIONS PATS et HORS REFERENTIEL SPP

Domaine d'activité	Intitulé de la formation	Nombre d'agents à former	Nombre de jours	Dates de formation	Organisme de formation
RISQUES	GESTION DES RISQUES	1	A déterminer	A déterminer	A déterminer
RISQUES	RECYCLAGE IATA	1	A déterminer	A déterminer	A déterminer
GRH	ACTUALITES PERFECTIONNEMENT PAIE	3	A déterminer	A déterminer	A déterminer
MECANIQUE	RENAULT TRUCKS GAMME D	4	A déterminer	A déterminer	A déterminer
MECANIQUE	RENAULT TRUCKS GAMME TCK	1	A déterminer	A déterminer	A déterminer
CARROSSERIE	MAITRISE DES QUALITES DE FINITION	1	A déterminer	A déterminer	A déterminer
CARROSSERIE	TECHNIQUE DES RACCORDS	1	A déterminer	A déterminer	A déterminer
CARROSSERIE	APPLICATION PEINTURE	1	A déterminer	A déterminer	A déterminer
CARROSSERIE	AMELIORATION PERFORMANCES OPERATIONNELLES	1	A déterminer	A déterminer	A déterminer
DATA	FORMATION AU LOGICIEL IFME	1	A déterminer	A déterminer	A déterminer
PROTOCOLE	REUSSIR LE PROTOCOLE TERRITORIAL	2	A déterminer	A déterminer	A déterminer
INFORMATIQUE	MICROSOFT 365 - ADMINISTRATION MSMS030	4	A déterminer	A déterminer	A déterminer
RADIO TRANSMISSIONS	RESEAUX MOBILES LTE/4G	4	A déterminer	A déterminer	A déterminer
TELEPHONIE	VOIX SUR IP, MISE EN ŒUVRE AVANCEE (VOP)	3	A déterminer	A déterminer	A déterminer
INFORMATIQUE	MICROSOFT 365 TEAMS - GESTION ET DEPLOIEMENT	4	A déterminer	A déterminer	A déterminer
INFORMATIQUE	BASE DE DONNEES - ORACLE DATABASE 12c	1	A déterminer	A déterminer	A déterminer

FORMATIONS PATS et HORS REFERENTIEL SPP

A ORGANISER EN INTRA

Planification

Domaine d'activité	Intitulé de la formation	Nombre d'agents à former	Nombre de jours de formation	Dates de formation	Organisme de formation
SYSTEMES D'EXPLOITATION	Logiciel extractions de données BO : apprendre à faire des requêtes	11	2	A déterminer	SDIS 06 INTRA
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	Conduite en sécurité	5	1,5	A déterminer	SDIS 06/INTRA
ELECTRICITE	Habilitation électrique « photovoltaïque »	10	1	A déterminer	SDIS 06 / INTRA
ELECTRICITE	Habilitation électrique « B2XL »	1	A déterminer	A déterminer	SDIS 06 / INTRA
MANAGEMENT	Le management des situations relationnelles difficiles	A DETERMINER	3	A déterminer	SDIS 06 / CNFPT INTRA

Les Activités Sportives

INTITULE	DATE	LIEU
CROSS DÉPARTEMENTAL	A déterminer	/
CROSS REGIONAL	A déterminer	/
CROSS NATIONAL	26 mars 2022	LAMOTTE BEUVRON (41)
FINAT	18 juin 2022	EVREUX (27)
PSSP Départemental	A déterminer	/
PSSP Régional	A déterminer	/